

SDE35	
Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS 43603 352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	24
Absents :	13
Quorum :	19
Votants	25
Réception par le Préfet	
Publication	

L'an deux mil vingt-et-un, le dix février à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie 35, dûment convoqué le trois février deux mille vingt-et-un, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35.

Présents : Olivier DEHAESE, Président, Jean-Claude BELINE, Stéphanie CHEREL, Murielle DOUTÉ-BOUTON (jusqu'au point 16), Daniel GUILLOTIN, Christelle LONCLE, Christophe MARTINS-MARQUES (jusqu'au point 10), Thierry RESTIF, Vice-Présidents ; Michel CAILLARD, Michel JEULAND, Franck PICHOT (à partir du point 4), Membres du Bureau ; Karine CHÂTEL, Yvonnick DAVID (à partir du point 3 et jusqu'au point 20), André DAVY (jusqu'au point 17), Jean-Yves EON, Valérie EUN, Isabelle FAISANT (jusqu'au point 17), Lucile KOCH (jusqu'au point 15), Olivier LE BIHAN (à partir du point 5), Soazig LE TROADEC (jusqu'au point 19), Mickaël MARDELÉ (à partir du point 8), Franck NOËL (jusqu'au point 15), Loeiz RAPINEL, délégués titulaires ; Philippe MEHOUS (jusqu'au point 14), délégué suppléant.

Assistaient également à la séance sans pouvoir de vote : Michel DUAULT (pouvoir de vote à partir du point 11) et Bruno BOURGEOIS, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Diana LEFEUVRE, Membre du Bureau ; Hubert DESBLÉS, Yannick GABORIEAU, Loïc GODET, Béatrice HAKNI-ROBIN, Laurent HAMON, Marine KECHID, Olivier IBARRA, Vincent POINTIER, Jean-François RICHEUX, Olivier ROULLIER, Morgane VANDENBUSSCHE, Jean-Paul VUICHARD, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le quorum est atteint, 24 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 13/01/2021
3. Energies renouvelables - Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques sur le Pays de Rennes – COT 2
4. Finances – Compte administratif 2020
5. Finances – Compte de gestion 2020
6. Finances – Affectation du résultat 2020
7. Finances – Provisions pour risques
8. Finances – Budget primitif 2021
9. Finances – Décision modificative du budget 2021 n°1
10. Sensibilisation aux économies d'énergie – candidature à l'appel à projet « mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »
11. Achats et économies d'énergie pour les Collectivités - Changement de catégorie des membres du groupement d'achat d'énergie
12. Énergie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Vitré Communauté
13. Énergie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de Fougères Agglomération
14. Énergie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne
15. Énergie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Bretagne Romantique
16. Énergie renouvelable - SEML Energ'iv - prise de participation au capital de la société SAS CCH METHA
17. Énergie renouvelable - SEML Energ'iv - prise de participation au capital de la société SAS AgriBioEnergies
18. Énergie renouvelable - SEML Energ'iv - transformation des CCA en capital au sein de la société SAS Landiset et nouvel apport en CCA
19. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
20. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité
21. Questions diverses

Dispositions particulières liées au COVID-19

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Conformément à la Circulaire ministérielle du 29/10/2020 relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire ;

Il est possible pour les instances de se réunir à nouveau dans la configuration du mandat 2014-2020.

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article 3131-12 du Code de la santé publique, les règles de délibération des organes délibérants des collectivités territoriales et des EPCI sont modifiées :

- le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice,
- les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs,
- la possibilité est ouverte de rétablir également le vote électronique ou par correspondance, sauf pour les votes à bulletin secret.

Article 6

I. – Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, lorsque le lieu de réunion de l'organe délibérant ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent I, le maire, le président de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou le président du groupement de collectivités territoriales en informe préalablement le représentant de l'Etat dans le département ou son délégué dans l'arrondissement.

II. – Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent II, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant.

III. – Les I et II du présent article sont applicables jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret no 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.
Le comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 13/01/2021

Le compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2021 est soumis au comité pour approbation. Il a été adressé par mail le 19 janvier 2021.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 02/12/2020
3. Finances – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du SDE35
4. Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2021
5. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2021
6. Finances – Guide des aides 2021
7. Administration – Transfert de compétence éclairage
8. Finances – Durée d'amortissement des subventions en recettes
9. Finances – Subvention ALEC et programme 2021
10. Finances – Subvention Pays de Fougères et programme 2021
11. Energie – ACTEE 2 – Validation du programme
12. Energie – Etude H2 au fil de l'eau en groupement de commandes
13. Information sur le projet RE 2020 et ses conséquences sur le devenir du gaz naturel
14. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
15. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité
16. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 13 janvier.

3. Energies renouvelables - Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques sur le Pays de Rennes – COT 2

M. GUILLOTIN rappelle le contexte et présente le dispositif du COT 2 :

Conformément à ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI (après transfert de cette compétence optionnelle). Cette possibilité n'a pas pour le moment été activée même si quelques échanges ont lieu sur le sujet. Le SDE35 est également compétent pour accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur PCAET, notamment sur le développement des Energies Renouvelables.

Dans ce cadre, fin 2020, le Pays de Rennes a sollicité le SDE35 sur l'opportunité d'un portage de son second Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques (COT) avec l'ADEME, dit fond chaleur.

Le fonds chaleur territorialisé de l'ADEME du Pays de Rennes

Le programme fond chaleur territorialisé de l'ADEME vise à accompagner tous les acteurs du territoire (sauf les particuliers) à développer des énergies renouvelables thermiques : chaudière bois, solaire thermique, géothermie... en finançant du temps d'animation et d'assistance au montage technique des projets, eux-mêmes subventionnés par les fonds chaleurs non territorialisés.

Fin 2017, le Pays de Rennes a signé avec l'ADEME un premier COT, expérimental à l'époque, qui a permis :

- de financer 1 ETP à l'ALEC dédié à l'animation du programme,
- de réaliser 5 millions d'euro d'investissement, en mobilisant 1,6 millions d'euro d'aides ADEME,
- d'aboutir à une production annuelle de 5 GWh, soit 67 % de l'objectif de 7,5 GWh (648 Tep), ce que l'ADEME considère comme une vraie réussite,
- d'initier une dynamique de projets et la montée en compétence de l'ALEC.

Le Pays de Rennes souhaite poursuivre l'expérience à travers un COT2, et l'ADEME souhaite généraliser ce dispositif avec un maximum de territoires.

Pour le COT 2, l'objectif fixé par l'ADEME est de 50 kWh/habitant, soit 16,2 GWh pour le Pays de Rennes (les habitants de Rennes sont exclus du calcul au vu des projets de réseau de chaleur urbain). Au vu des projets en portefeuille recensés par l'ALEC, les projets « surs » et « probables » représentent 71 % de cet objectif, ce qui constitue un bon gisement de départ. En cas de non atteinte de cet objectif, les aides à l'animation apportée par l'ADEME (70 % du coût et 20 € / MWh) sont diminuées :

- versement de 25 % de l'aide année 1,
- versement de 25 % de l'aide année 2,
- versement des 50 % restant année 3 selon résultats (si 60% de l'objectif, alors 60% des 50%).

Dans les nouveaux COT, l'ADEME exige également que les aides versées aux porteurs de projets soient gérées par le signataire du COT (via un mandat de gestion). Une indemnisation partielle des frais engagés pour ce mandat de gestion est prévue. Le Pays de Rennes n'est pas en mesure d'assurer ce mandat de gestion (moyens humains et trésorerie) et a donc sollicité le SDE35.

Le budget prévisionnel du COT 2 du Pays de Rennes sur 3 ans est le suivant :

- Montant total de l'animation : 407 400 €
- Subvention de l'ADEME : 142 500 à 285 000 € selon les atteintes des objectifs
- Engagement des partenaires en moyens internes : 122 400 € (102 jours)
- Engagement financier des partenaires en cas de non atteinte des objectifs : 0 à 142 500 €

A ces montants s'ajouteront ceux compris dans la convention de mandat avec l'ADEME :

- Les subventions versées aux porteurs de projets qui transiteront par le budget du SDE35. Le montant prévisionnel sur 3 ans est estimé à 4,5 millions d'euro, dont 55 000 € en 2021.
- L'indemnisation forfaitaire de l'ADEME versée au SDE35 pour la gestion de ce mandat : 48 000 € sur 3 ans.

Proposition de montage

Le montage proposé par le Bureau du SDE35, validé par l'ADEME et le Pays de Rennes, est le suivant :

- Le Pays de Rennes assure le portage politique du projet en lien avec les 4 EPCI. Les 5 structures s'engagent en termes de moyens humains à accompagner le COT, notamment par l'intervention des services éco afin d'inciter les entreprises à proposer des projets éligibles. Le Pays supporte 70 % du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs,
- L'ALEC du Pays de Rennes assure les missions techniques d'accompagnement, et bénéficie des fonds permettant de financer l'équivalent d'un ETP. Elle supporte 10 % du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs,
- Le SDE35 assure la gestion déléguée des aides financières de l'ADEME auprès des porteurs de projets, et 20 % du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs.

Contractuellement,

- Le COT et la convention de mandat de gestion sont signés entre l'ADEME et le SDE35.

- Une convention de partenariat et d'animation est signée entre le SDE35, l'ALEC et le Pays de Rennes : elle intègre les lettres d'engagement des 4 EPCI et formalise les actions de chacun. Elle régit les relations financières entre les parties, dont le financement des actions menées par l'ALEC.

Elargissement du dispositif

L'engagement du SDE35 sur ce COT2 du Pays de Rennes serait assorti d'un travail à mener en 2021 auprès des autres EPCI du département afin d'initier d'autres COT, et renforcer le développement des énergies renouvelables thermiques en Ille-et-Vilaine.

Les principes recherchés seraient :

- Les territoires assurent l'animation politique et le lien avec les entreprises et supportent la majorité du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs,
- Chaque territoire choisira l'animation technique la plus adaptée : en interne, avec l'ALEC locale, ou à défaut avec des moyens techniques du SDE 35, à compléter le cas échéant,
- Le SDE35 assure la gestion déléguée des aides financières de l'ADEME auprès des porteurs de projets, et une partie du risque financier lié à la non atteinte éventuelle des objectifs,
- Le SDE35 pourrait avoir à terme un rôle de coordinateur des COT au niveau du département, mais chaque COT garderait ses spécificités territoriales (objectifs, animation...).

Tous les élus du Pays de Rennes sont donc invités à faire la promotion du dispositif pour faciliter l'atteinte des objectifs et envisager de dupliquer ce dispositif sur d'autres territoires (ex : Pays de Fougères intéressé).

Mme EUN demande s'il est nécessaire de faire partie du CEP de l'ALEC pour bénéficier des aides de l'ADEME.

-> Non, ce sont deux dispositifs distincts. L'accompagnement technique de l'ALEC sera possible quand même.

Mme DOUTÉ-BOUTON demande si le type de pompes à chaleur qui entrent dans le COT est ciblé :

-> oui, c'est ciblé, c'est la géothermie sur sonde qui est prise en compte avec des critères bien précis.

Elle souhaite également savoir si le pacte électrique sera révisé et si oui, à quelle échéance ?

-> il vient déjà de subir une évolution avec l'adoption du SRADDET, donc il n'est pas certain que la Région fasse une révision générale du Pacte, elle traduira plutôt des éléments d'évolution dans ses documents structurants. Il faudrait poser la question à la Région.

Mme DOUTÉ-BOUTON explique la raison de sa question : il ne faudrait pas créer des contre-exemples qui feraient la promotion de l'utilisation de pompes à chaleur électriques qui accroîtraient la problématique d'appel de puissance électrique en hiver. Il faut rester vigilant par rapport à l'impact sur le réseau. Il n'y en avait pas dans le COT 1. La géothermie n'est pas simple à faire dans notre Région, sauf cas particuliers.

M. CLASSE précise que les aides qui sont apportées sont celles qui peuvent être apportées à n'importe quel porteur de projet. Les fonds transitent par le SD35 mais l'ADEME reste maître dans ses critères, qu'il y ait un COT ou pas sur le territoire. Il s'agit bien d'un complément d'animation et d'étude de faisabilité fait gratuitement dans le cadre de l'animation mise en place.

M. DEHAESE souligne que c'est un mécanisme de délégation au Syndicat pour le versement des aides, ce qui n'est pas le cas dans les territoires non couverts par un COT.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical :

- **approuve le Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques sur le Pays de Rennes tel qu'il vient d'être présenté,**
- **autorise le Vice-Président délégué aux énergies renouvelables à signer tous les documents y afférents, en particulier le COT, la Convention de mandat avec l'ADEME et la convention de partenariat et d'animation avec l'ALEC et le Pays de Rennes,**
- **autorise le Président à proposer des démarches équivalentes aux autres territoires du département.**

4. Finances – Compte administratif 2020

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il est établi à partir de la comptabilité du syndicat et présente les résultats de l'exécution du budget. Le Comité devra délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 qui a été dressé par Olivier DEHAESE, Président.

Le Président se retire.

M. MARTINS présente le compte administratif 2020.

Remarque générale due à la particularité de l'exercice 2020 : des résultats qui sont à la hauteur de l'attendu mais environ 35% de dépenses et recettes d'investissements en moins, ce qui se traduit par un budget qui n'est pas réalisé à la hauteur du budget primitif. Cela s'explique notamment par un décalage de facturations de travaux, et pour les recettes par un décalage dans l'appel des fonds du FACE.

Les éléments comptables sont présentés dans la synthèse jointe qui reprend les principaux éléments du plan comptable.

Résultat 2020 par section – hors restes à réaliser (RAR) et résultat n-1

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2020
Section de fonctionnement	7 463 687,82 €	17 172 955,63 €	9 709 267,81 €
Section d'investissement	26 142 331,16 €	22 686 797,63 €	- 3 455 533,53 €
Total réalisé 2020	33 606 018,98 €	39 859 753,26 €	6 253 734,28 €

Le résultat est réel, non gonflé par l'emprunt, car il n'y a pas d'emprunt au SDE35.

A titre de comparaison, le résultat brut 2019 s'élevait à 11 110 733,96 €, dont 10 903 186,14 € pour la section de fonctionnement et 207 547,82 € pour la section d'investissement (hors RAR et résultat antérieur).

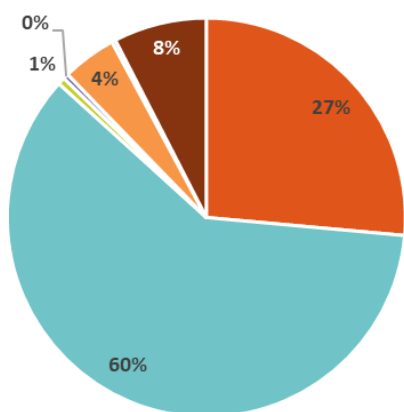
Afin de permettre une lecture du compte administratif à la lumière des grandes missions définies dans le projet stratégique du SDE35 (cf. rapport d'orientations budgétaires), ces mêmes données sont présentées par mission.

Les opérations d'ordre ont été comptabilisées à part (ligne 8) afin de clarifier la lecture. Les excédents et/ou déficit antérieurs ne sont pas comptabilisés. Les résultats n'intègrent pas non plus les restes à réaliser repris au budget primitif 2021.

Résultat brut 2020 par mission – hors restes à réaliser (RAR)

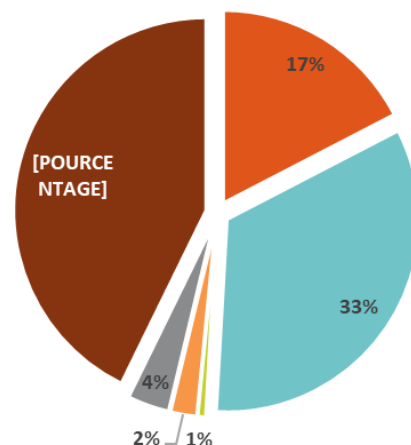
Mission - code	Mission - libellé	Colonne1	Dépenses	Recettes
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques		8 278 293,41 €	4 189 232,64 €
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique		18 877 901,41 €	8 062 254,60 €
Mission 3	Développer les énergies renouvelables		182 365,91 €	156 654,49 €
Mission 4	Développer la relation aux usagers		135 690,97 €	
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences		1 377 445,47 €	531 142,59 €
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions		97 378,82 €	843 798,00 €
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats		2 366 208,07 €	10 286 514,15 €
Mission 8	Ecritures d'ordre, excédent, déficit		2 290 734,92 €	15 790 156,79 €
Total			33 606 018,98 €	39 859 753,26 €

Dépenses



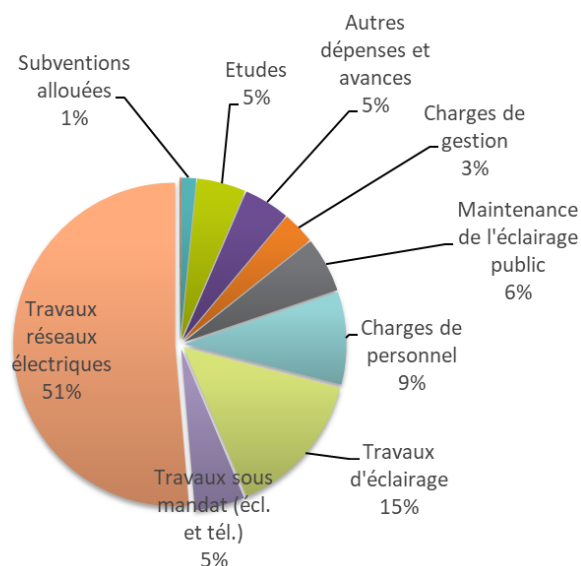
- Réduire les consommations énergétiques
- Améliorer l'efficacité énergétique
- Développer les énergies renouvelables
- Développer la relation aux usagers
- Mutualiser les moyens et les expériences
- Assurer le contrôle de concessions
- Développer des moyens généraux adéquats

Recettes



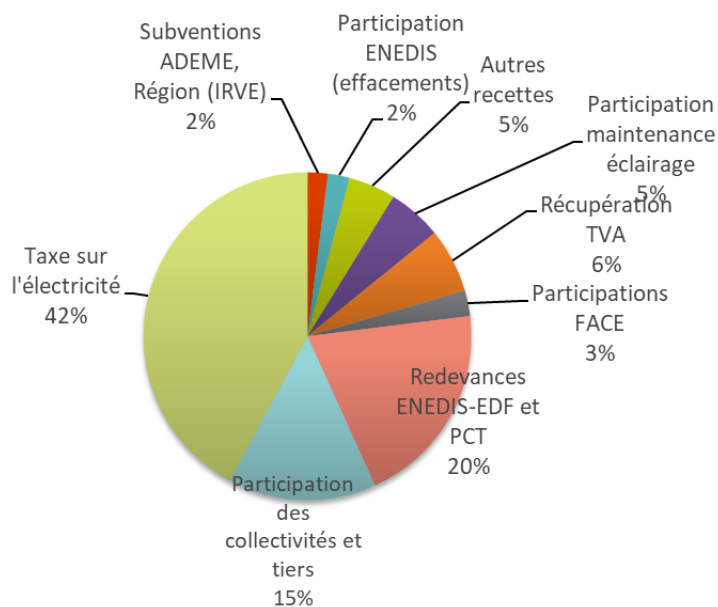
Zoom sur les dépenses réelles

Dépenses réelles	31 295 638,06 €
Travaux bornes de recharges	33 558 €
Subventions allouées	461 226 €
Etudes	1 530 911 €
Autres dépenses et avances	1 436 145 €
Charges de gestion	1 014 465 €
Maintenance de l'éclairage public	1 720 467 €
Prise de participation Energ'iV	0 €
Charges de personnel	2 889 887 €
Travaux d'éclairage	4 567 608 €
Travaux sous mandat (écl. et tél.)	1 564 232 €
Travaux réseaux électriques	16 077 138 €



Zoom sur les recettes réelles

Recettes réelles	24 056 005,93 €
Subventions ADEME, Région (IRVE)	482 917 €
Participation ENEDIS (effacements)	515 000 €
Autres recettes	1 121 542 €
Participation maintenance éclairage	1 283 688 €
Récupération TVA	1 532 601 €
Participations FACE	603 258 €
Redevances ENEDIS-EDF et PCT	4 861 055 €
Participation des collectivités et tiers	3 521 013 €
Taxe sur l'électricité	10 134 932 €



Avant prise en compte des restes à réaliser de l'année, le résultat brut 2020 intégrant le résultat 2019 se présente comme suit :

- La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 22 701 506,25 €, dont 9 709 267,81 € réalisés sur 2020 et 12 992 238,44 € affectés du résultat 2019 ;
- La section d'investissement dégage un déficit de clôture de – 2 995 806,69 €, dont – 3 455 533,53 € réalisés sur 2020 et 459 726,84 € d'excédent 2019.

Le compte administratif 2020 dégage donc **un excédent brut global de 19 705 699,56 €.**

En résumé :

Une épargne nette, des ratios autour de 11 millions, pas de dettes.

2020 a été une année particulière, mais les équilibres ont été totalement conservés malgré la situation sanitaire.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical :

- **prend acte de la présentation du compte administratif 2020 par Olivier DEHAESE, Président,**
- **constate pour l'ensemble de la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- **reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et dans le document annexé,**
- **approuve le compte administratif de l'exercice 2020 tel qu'annexé.**

La liste des opérations pour compte de tiers est annexée au budget. Une synthèse du document comptable officiel est annexée au présent compte rendu. L'intégralité du compte administratif est consultable sur demande au siège du SDE35 et sera publié sur le site internet du Syndicat, sous la rubrique <https://www.sde35.fr/nos-publications>.

5. Finances – Compte de gestion 2020

M. MARTINS présente le compte de gestion qui reprend les mêmes chiffres que ceux montrés dans le compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le receveur syndical. Il justifie l'exécution du budget et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du syndicat.

Pour information, une expérimentation de compte unique pourrait à moyen terme ne plus rendre nécessaire le vote des comptes de gestion des percepteurs.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 qui a été dressé par Monsieur Philippe CONTRAY, receveur syndical.

PJ : Synthèse du compte de gestion dressé par le receveur.

6. Finances – Affectation du résultat 2020

M. MARTINS présente l'affectation du résultat 2020.

Le comité syndical a entendu le compte administratif (CA) de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif 2020, en accord avec le compte de gestion 2020, présente les résultats suivants :

Résultat net des restes à réaliser pour l'exercice 2020

	Déficit de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice antérieur	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement
Section d'investissement	- 2 995 806,69 €	459 726,84 €	2 857 838,31 €	- 137 968,38 €

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice antérieur		Résultat à affecter
Section de fonctionnement	9 709 267,81 €	12 992 238,44 €		22 701 506,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),

Il est proposé au comité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 : (couverture d'autofinancement et/ou exécution du virement prévu au BP)	137 968,38 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	22 563 537,87 €
<i>Pour mémoire : résultat d'investissement reporté au BP 2021 (compte 001)</i>	2 995 806,69 €

Un travail a été mené sur l'aspect des recettes pour mettre à jour tous les éléments qui n'étaient pas forcément engagés, ce qui explique que le soldes des restes à réaliser est relativement positif cette année. L'année prochaine le même travail sera réalisé sur les dépenses.

A partir du projet stratégique élaboré pour 2022 jusqu'à la fin du mandat, il y aura donc quelque chose de plus lissé et à jour de toutes les dépenses et recettes du Syndicat.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical approuve l'affectation du résultat 2020 comme proposé ci-dessus.

7. Finances – Provisions pour risques

M. MARTINS expose le potentiel contentieux avec Enedis dans le cadre de la fin de la concession.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2121-29, L.2321-2 et R.2321-2,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour le Syndicat,

Il est exposé que le SDE35 a signé un contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité pour une durée de 30 ans le 1^{er} juillet 1992. Ce contrat dont Enedis et EDF sont les cotitulaires prend fin officiellement au 30 juin 2022.

Le SDE35 a choisi d'engager, dès 2019, le travail de renouvellement de la concession sur la base du nouveau modèle de cahier des charges arrêté en décembre 2017 par les fédérations représentatives des concédants - FNCCR, France Urbaine - et les concessionnaires.

Pour préparer cette négociation, le SDE35 a diligenté un audit de la concession lui permettant, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle, de vérifier plus avant les données que lui remet annuellement Enedis dans le compte-rendu annuel d'activité (CRAC). L'audit a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements majeurs qui

tiennent premièrement à l'opacité ou à l'absence des informations remises par le concessionnaire en vue de contrôler les données patrimoniales, et dans un second temps à des divergences de fond sur l'application de certaines clauses contractuelles relatives aux provisions pour renouvellement (et enveloppes assimilables) entraînant une sous-évaluation substantielle de 220 millions d'euro du patrimoine de la collectivité.

Durant les négociations, Enedis a clairement fait part au SDE35 de son refus de prendre en compte les conclusions de cet audit. Ce point de blocage majeur relatif à la clôture du contrat existant, et donc à la signature du prochain contrat, est susceptible de conduire le SDE35 à diligenter un contentieux à l'encontre d'Enedis.

Par délibération du 2 décembre 2020, et à l'occasion de la présentation du rapport d'activité 2019 des concessionnaires du service public de distribution de l'énergie électrique, le comité syndical du SDE35 a validé les réserves émises sur les conditions d'amortissement des équipements mis à disposition dans le cadre du contrat de concession signé avec Enedis et Edf.

D'autres syndicats, comme la Loire Atlantique et les Côtes d'Armor, commencent également à engager le processus de négociation. Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour échanger sur ce risque de contentieux. Sur conseil de l'avocate qui accompagne le SDE35, la Commission de conciliation de la FNCCR sera saisie. Le SYDELA avait également entamé une démarche de conciliation mais a finalement engagé le contentieux.

M. MEHOUAS demande si le contentieux doit se faire impérativement département par département.

-> Oui parce que les contrats sont bien départementaux. C'est l'AODE qui est autorité concédante et qui constate un désaccord avec son/ses concessionnaire/s. Pas de faculté à regrouper, les actions doivent être menées individuellement. Mais cela n'empêche pas les échanges entre les syndicats, pour une réflexion commune, comme ce sera le cas dans une réunion à venir avec la Loire Atlantique et les Côtes d'Armor.

Après cet exposé, et le risque étant toujours réel, le comité syndical, après délibération, approuve à l'unanimité le maintien de cette provision de 150 000 € au budget primitif pour l'année 2021 et son imputation au compte 6815 dudit budget.

8. Finances – Budget primitif 2021

M. MARTINS présente le budget primitif 2021 qui fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du comité syndical du 13 janvier 2020. Le rapport d'orientation budgétaire 2021 a présenté le contexte, la situation financière du SDE35, la structure de ses recettes, l'évolution de ses dépenses de personnel et détaillé les perspectives de l'année 2021. Ces perspectives étaient présentées par missions définissant les orientations stratégiques du syndicat.

Le budget primitif pour l'exercice 2021, soumis à l'approbation du comité syndical conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 41 749 314,76 €,
- en section d'investissement à 107 789 308,14 €.

Il intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 (cf. délibération précédente).

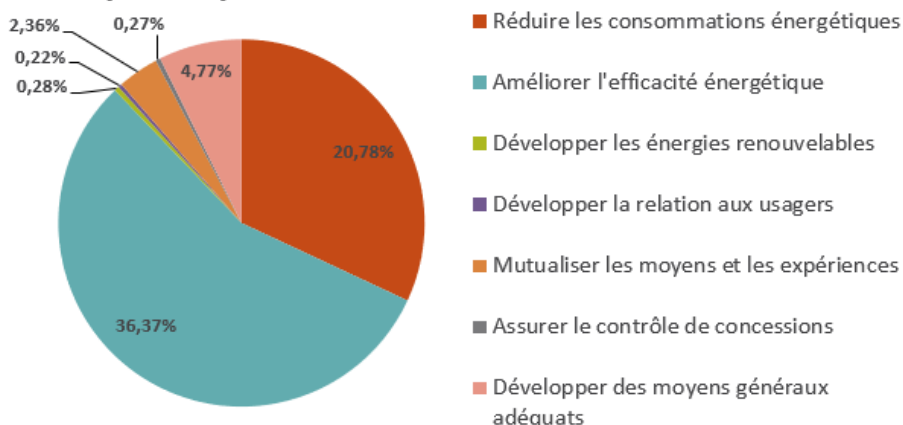
Le SDE35 espère avoir une année pleine dans l'exercice de ses missions, ce qui se traduit dans le tableau ci-dessous.

Budget primitif 2021 par mission

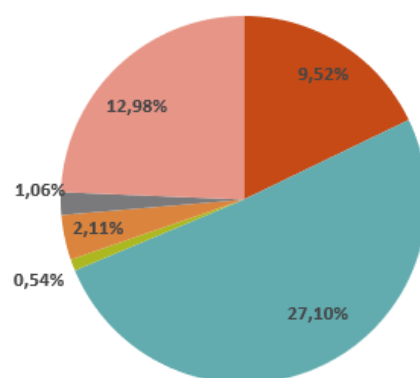
Mission	Intitulés	Dépenses	Recettes
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques	20 687 084,28	7 623 000,00
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique	36 215 544,25	21 692 750,00

Mission 3	Développer les énergies renouvelables	280 811,04	431 700,00
Mission 4	Développer la relation aux usagers	214 827,97	-
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences	2 354 557,06	1 687 340,00
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions	273 696,47	850 000,00
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats	4 745 754,20	10 393 490,00
Mission 8	Ecritures d'ordre et financières	49 841 029,49	69 361 729,15
<i>Restes à réaliser</i>		<i>34 795 318,14</i>	<i>37 368 613,75</i>
Total		149 408 622,90	149 408 622,90
Total écritures réelles		99 567 593,41	80 046 893,75

Dépenses par missions



Recettes par missions



Section de fonctionnement

Sens	Chapitre	Reports	Proposé	Total
Dépense	011 – Charges à caractère général	733 018,78 €	3 798 396,00 €	4 531 414,78 €
Dépense	012 – Charges de personnel et frais assimilés	50,00 €	3 301 197,84 €	3 301 247,84 €
Dépense	014 – Atténuations de produits	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Dépense	65 – Autres charges de gestion courante	58 410,81 €	525 018,43 €	583 429,24 €
Dépense	67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €
Dépense	68 – Dotations amortissements et provisions	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Dépense	022- dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Dépense	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
Dépense	023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	30 153 222,90 €	30 153 222,90 €
Recette	70 – Produits des services	464 115,50 €	987 840,00 €	1 451 955,50 €
Recette	73 – Impôts et taxes	147,95 €	10 300 000,00 €	10 300 147,95 €
Recette	74 – Dotations, subventions et participations	42 673,44 €	1 323 000,00 €	1 365 673,44 €
Recette	75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	4 630 000,00 €	4 630 000,00 €
Recette	77 – Produits exceptionnels	0,00 €	428 000,00 €	428 000,00 €
Recette	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Recette	013 - Remboursements de charges de personnel	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Recette	002 – Résultat reporté	0,00 €	22 563 537,87 €	22 563 537,87 €

Section d'investissement

Sens	Chapitre	Reports	Proposé	Total
Dépense	13 – Subventions d'investissement	1 444,64 €	139 000,00 €	140 444,64 €
Dépense	20 – Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 285 564,40 €	5 957 320,00 €	8 242 884,40 €
Dépense	204 – Subventions d'équipement versées	957 947,88 €	650 000,00 €	1 607 947,88 €
Dépense	21 – Immobilisations corporelles	269 685,92 €	4 533 300,00 €	4 802 985,92 €
Dépense	23 – Immobilisations en cours	28 448 624,20 €	44 988 043,00 €	73 436 667,20 €
Dépense	4581... - opérations pour compte de tiers	2 040 571,51 €	0,00 €	2 040 571,51 €
Dépense	020 – Dépenses imprévues	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Dépense	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Dépense	041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	13 292 000,00 €	13 292 000,00 €
Dépense	001 – Résultat reporté	0,00 €	2 995 806,59 €	2 995 806,59 €
Recette	10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	834 408,38 €	834 408,38 €
Recette	13 – Subventions d'investissement	25 498 586,67 €	19 148 500,00 €	44 647 086,67 €
Recette	23 – Immobilisations en cours	0,00 €	742 500,00 €	742 500,00 €
Recette	27 – Autres immobilisations financières	8 622 727,25 €	4 412 000,00 €	13 034 727,25 €
Recette	4582... - Opérations pour compte de tiers	2 740 362,94 €	0,00 €	2 740 362,94 €
Recette	021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	30 153 222,90 €	30 153 222,90 €
Recette	024 – Produits de cessions	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Recette	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
Recette	041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	13 292 000,00 €	13 292 000,00 €

La liste des opérations pour compte de tiers est annexée au budget. Une synthèse du document comptable officiel est annexée au présent compte rendu. L'intégralité du budget primitif est consultable sur demande au siège du SDE35 et sera publié sur le site internet du Syndicat, sous la rubrique <https://www.sde35.fr/nos-publications>.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical approuve le budget primitif de l'exercice 2021 voté au chapitre.

9. Finances – Décision modificative du budget 2021 n°1

Le comité est invité à adopter une décision modificative qui porte sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous maîtrise d'ouvrage du SDE35.

Cette délibération n'impacte pas les montants totaux du budget car les crédits ont été prévus à d'autres chapitres dans l'attente de la validation de chaque opération.

Les documents, dont la liste des opérations sous mandat, ont été transmis aux membres du comité. Présentation de la nouvelle forme des tableaux visant à une meilleure lecture des opérations.

Après délibération, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget principal 2021 telle que résumée ci-après :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005042500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE RENNES

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
S	S		
		=	=
		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
S	S		
		=	=
		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
------------------------------------------------------	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
------------------------------------------------------	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-239 646,13	0,00	-239 646,13
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	-239 646,13	0,00	-239 646,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	239 646,13	0,00	239 646,13
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	-242 064,88	0,00	-242 064,88
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	-242 064,88	0,00	-242 064,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	242 064,88	0,00	242 064,88
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
----------------------------------------------------------------	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00
-----------------------------------------------------	--	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

Décision modificative n°1 - opérations sous mandat

Vote du 10/02/2021

Eclairage public - hors compétence		Réseaux de télécommunications	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES

Comptes budgétaires initiaux - transfert de crédits vers les chapitres-opérations					Total dépenses	Total recettes
imputation	2315	13248	2315	13248	2315	13248
montant	- 35 747,47 €	- 32 578,65 €	- 203 898,66 €	- 209 486,23 €	- 239 646,13 €	- 242 064,88 €



Chapitres-opérations à créditer - transfert de crédits depuis les comptes initiaux					Total dépenses	Total recettes	
4581		4582		4581		4582	
N° conv.	+ 31 546,45 €	+ 31 546,45 €	+ 203 898,66 €	+ 209 486,23 €	239 646,13 €	242 064,88 €	
0065		0,00 €	4 716,25 €	4 716,25 €			
0066		0,00 €	10 243,41 €	10 243,41 €			
0067	19 051,07 €	19 051,07 €	7 197,28 €	7 197,28 €			
0068		0,00 €	11 669,70 €	11 669,70 €			
0069		0,00 €	35 861,55 €	35 861,55 €			
0070		0,00 €	33 340,65 €	33 340,65 €			
0071		0,00 €	15 921,69 €	15 921,69 €			
0072	12 495,38 €	12 495,38 €	4 899,85 €	4 899,85 €			
0023		0,00 €	1 275,23 €	6 862,80 €			régul.
0018		0,00 €	54 068,91 €	54 068,91 €			régul.
0019		0,00 €	24 704,14 €	24 704,14 €			régul.
Crédits d'annulations sur exercice antérieur							
4582		4581		4582		4581	
N° conv.	+ 4 201,02 €	+ 1 032,20 €	- €	- €			
18065	4 201,02 €	1 032,20 €					

Crédits
approvisionnés grâce
au transfert des
chapitres 23 en
dépenses et 13 en
recettes

10. Sensibilisation aux économies d'énergie – Candidature à l'appel à projet « mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »

Mme DOUTÉ-BOUTON expose le projet.

Par délibération du 25 mai 2019, les élus du comité ont approuvé le lancement d'un programme pédagogique à destination du public scolaire sur les enjeux de la transition énergétique. Ce programme fait partie des actions de sensibilisation grand public développées par le SDE35 dans le cadre de la mission 1 « réduire les consommations énergétiques » de son projet stratégique.

Un marché public dédié a été notifié en septembre 2019, avec une enveloppe annuelle de 65 000 euros réparties entre les 8 associations partenaires attributaires du marché, qui réalisent les séances d'animations dans les classes et centres de loisirs du département.

- Pour l'année scolaire 2019/20, 31 écoles et 18 centres de loisirs ont bénéficié de séances d'animations.
- Pour l'année scolaire 2020/21, 44 écoles et 7 centres de loisirs bénéficient de séances d'animations.

Toutefois, les demandes enregistrées lors des deux campagnes d'inscription des établissements, sont bien supérieures à la capacité du programme actuel. Seulement 30% des demandes sont acceptées.

Parallèlement, la Région et l'ADEME (avec aussi l'Agence de l'eau et l'Office bretonne de la biodiversité) ont lancé un appel à projet « mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions » qui proposent de subventionner jusqu'à 50 000 euros sur deux ans, des projets de territoire liés à la transition énergétique.

Programme ouvert aux communes, EPCI, associations, syndicats avec l'idée de travailler sur ces enjeux de mobilisation citoyenne.

Le SDE35 souhaiterait candidater à cet appel à projet en présentant son programme pédagogique. Cela permettrait d'augmenter la capacité du programme et de développer de nouvelles actions afin d'enrichir le programme actuel. Une cinquantaine d'écoles et de centres de loisirs supplémentaires pourraient ainsi bénéficier d'animations sur deux ans. Le pack animations qui est proposé aux écoles avec 4 séances d'animations pourrait également être enrichi d'une cinquième séance de restitution, sous la forme d'une fête de l'énergie ou d'une exposition, afin d'associer les parents et le reste de l'école à cette sensibilisation sur la transition énergétique. Cette 5^{ème} séance pourrait également être proposée en mairie afin que les enfants présentent à l'équipe municipale le bilan énergétique de leur école.

Pour répondre à cette candidature, le SDE35 a préalablement recueilli une lettre de soutien de chaque EPCI d'Ille-et-Vilaine, afin de justifier le périmètre de son action et prouver à la Région Bretagne la cohérence entre les actions développées par le SDE35 et celles menées par les EPCI dans le cadre de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). A ce jour, il ne manque que 3 lettres de soutien. Dépôt de la candidature avant le 15/02 à 18h.

M. DEHAESE a eu écho que beaucoup d'acteurs préparaient une réponse à cet appel à projets de la Région. L'incertitude est grande quant au montant accordé et à la stratégie adoptée par la Région.

Mme DOUTÉ-BOUTON rappelle que quelle que soit la réponse, le programme pédagogique continue avec l'idée de le faire monter en puissance avec les crédits du syndicat s'il n'y a pas de subvention accordée. Cette candidature est une opportunité pour faire effet levier, ce n'est pas une nouveauté, juste un renforcement important de la sensibilisation vers les écoles et les centres de loisirs.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical :

- **approuve la candidature du SDE35 à cet appel à projet,**
- **autorise le Président à solliciter la subvention de la Région.**

11. Achats et économies d'énergie pour les Collectivités - Changement de catégorie des membres du groupement d'achat d'énergie

M. BELINE présente la mise à jour des catégories des membres du groupement d'achat d'énergie.

Conformément à l'article 8 de la convention du groupement d'achat d'énergie, le comité syndical a instauré une contribution financière pour les membres du groupement.

Pour les marchés de fourniture de gaz, la contribution s'applique à l'ensemble des membres. Pour les marchés de fourniture d'électricité, elle s'applique uniquement aux membres ne contribuant pas aux charges de fonctionnement du SDE35 par la perception de la TCFE sur leur territoire.

Il s'agit :

- Des communes membres du SDE35 relevant de la catégorie A et de leurs groupements,
- Des structures non membres du SDE35, à l'exception des CCAS et syndicats intercommunaux issus de communes relevant des catégories B et C,

Cette contribution financière peut être collectée par le/les fournisseurs retenus dans le cadre des marchés, ou directement par le SDE35.

La liste des membres du groupement est arrêtée avant le lancement des consultations des accords-cadres. Cette liste précise la catégorie de chaque membre vis à vis des frais de gestion (contribution spécifique ou contribution via le versement de la TCFE).

Le régime de collecte de la TCFE des communes pouvant changer en cours de marché, le comité syndical sera invité à mettre à jour la catégorie des membres vis à vis des frais de gestion du groupement afin de tenir compte des changements de catégorie A, B ou C. La catégorie des membres sera ainsi automatiquement mise à jour en fonction du guide des aides de l'année considérée.

Les 3 communes qui changent de catégorie en 2021 sont Montgermont, Chevaigné, La Mézière. En attente de réponse de Laillé et Gévezé pour cette année.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical approuve la mise à jour de la catégorie des membres du groupement d'achat d'énergie.

12. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de Vitré Communauté

O. DEHAESE présente l'engagement du SDE35 au sein du PCAET de Vitré Communauté.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) accompagne les collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires. Si la mission première du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques, il intervient de plus en plus sur de nouveaux domaines de compétences : éclairage public, achat et économie d'énergie dans les bâtiments publics, desserte en gaz naturel, développement de la mobilité bas carbone ou encore production d'énergie renouvelable via notamment l'activité de sa SEML Energ'IV.

Le SDE35 accompagne ainsi depuis 2017 les EPCI sur la voie de la transition énergétique en participant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCAET.

Par délibération du Conseil communautaire en date du **13/12/2019** la Communauté d'Agglomération Vitré Communauté a arrêté son projet de PCAET.

Celui-ci comporte plusieurs actions pour lesquelles le SDE35 est identifié comme partenaire ou facilitateur.

Thème du PCAET	Contributions du SDE35
Animation et mise en œuvre	
AN4 - Diminuer les consommations d'énergie et la pollution lumineuse de l'éclairage public en poursuivant les investissements et réduisant les durées d'éclairage	<ul style="list-style-type: none"> – Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public
AN5 - Massifier l'installation d'EnR sur le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> – Installer au moins 5 centrales photovoltaïques sur toitures publiques d'ici la fin du plan d'action – Installer au moins 3 ombrières photovoltaïques sur parking d'ici la fin du plan d'action
Production d'énergie	
PE1 – Projet de centrale photovoltaïque à Cornillé sur le dôme de l'ancienne décharge	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagner et cofinancer un projet Photovoltaïque au sol
PE5 – Développement de la production d'énergie renouvelable en gouvernance partagée	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagner l'élaboration d'un document de planification énergétique du territoire – Renforcement de l'acceptation locale des projets ENR notamment en favorisant les projets publics et citoyens – Accompagner la constitution d'une coopérative citoyenne de production d'EnR sur le territoire
Activités économiques durables	
AE2 – Mettre en place une station GNV sur le territoire en mutualisant les besoins des entreprises (et des collectivités)	<ul style="list-style-type: none"> – Déployer et exploiter un réseau de stations de distribution Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) ouvertes au public et reliées au réseau, dont une station sur le territoire de Vitré Communauté

M. EON demande que des précisions soient apportées sur le photovoltaïque au sol et souhaite s'assurer que cela ne gêne en rien l'agriculture.

-> l'engagement de la SEM est de co-développer le projet sur l'ancien centre d'enfouissement des déchets de Cornillé.

Les projets de photovoltaïque au sol développés par Energ'iv se font sur des terrains dégradés uniquement, jamais sur des sols à vocation agricole.

M. RAPINEL demande si ces actions ont été discutées avec les EPCI concernés.

-> oui, le travail a été fait depuis quelques années auprès des EPCI, mais le Syndicat n'avait pas encore formalisé son engagement.

Sous réserve de leur intégration dans le PCAET définitivement adopté par la Communauté d'Agglomération Vitré Communauté, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la participation effective du SDE35 à la mise en œuvre des actions listées ci-dessus,
- s'engage à y affecter les moyens humains et financiers nécessaires, y compris via la SEML Energ'iv.

13. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de Fougères Agglomération

O. DEHAESE présente l’engagement du SDE35 au sein du PCAET de Fougères Agglomération.

Le Syndicat Départemental d’Energie 35 (SDE35) acteur de la transition énergétique accompagne les collectivités d’Ille-et-Vilaine dans l’aménagement de leurs territoires. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d’électricité homogène sur l’ensemble du territoire, le SDE35 intervient désormais de plus en plus sur de nouveaux domaines de compétences : éclairage public, desserte gaz, développement de la mobilité bas carbone ou encore production d’énergie renouvelable via l’activité de sa SEML Energ’iV.

Le SDE35 accompagne ainsi depuis 2017 les EPCI sur la voie de la transition énergétique en participant activement à l’élaboration et à la mise en œuvre des PCAET. Par délibération du Conseil communautaire en date du **24/02/2020** la Communauté d’Agglomération Fougères Agglomération a arrêté son projet de PCAET.

Celui-ci comporte plusieurs actions pour lesquelles le SDE35 est identifié comme partenaire ou facilitateur.

Axes du PCAET	Contributions du SDE35
AXE 2 : Patrimoine bâti	
Action 2.1 : Développer un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique	– Programme pédagogique du SDE35 sur la Transition énergétique à destination des scolaires du cycle 3 et ALSH
AXE 3 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l’espace et respectueuse de l’environnement et de la santé	
Action 3.1 : Renforcer la sensibilisation à la mobilité	– Programme pédagogique du SDE35 sur la Transition énergétique à destination des scolaires du cycle 3 et ALSH
Action 3.4 : Appuyer le renforcement des transports collectifs	– Accompagner le passage aux véhicules bas-carbone dans les services
Action 3.5 : Déployer et exploiter un réseau de stations de distribution Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) ouvertes au public et reliées au réseau	– Déployer et exploiter, seul ou en partenariat, au moins une station GNV-bioGNV sur le territoire du Pays de Fougères
Action 3.6 : Déployer et exploiter un service public d’installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) permettant de répondre aux usages actuels et futurs en matière de mobilité électrique	– Déployer et exploiter un service public d’installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) permettant de répondre aux usages actuels et futurs en matière de mobilité électrique
AXE 5 : Développer les énergies renouvelables et l’usage de produits biosourcés	
Action 5.2 Elaborer un schéma directeur des énergies	– Accompagner l’élaboration d’un document de planification énergétique du territoire
Action 5.4 : Relancer et initier des projets éoliens du territoire dans une logique publique et citoyenne afin de garantir leur acceptation locale.	– Relancer et initier des projets éoliens du territoire dans une logique publique et citoyenne afin de garantir leur acceptation locale.

Action 5.5 : Déployer des projets solaires photovoltaïques	<ul style="list-style-type: none"> - Installer au moins 5 centrales photovoltaïques sur toitures publiques d'ici la fin du plan d'action - Installer au moins 3 ombrières photovoltaïques sur parking d'ici la fin du plan d'action - Installer au moins 5 centrales photovoltaïques sur toitures privées d'ici la fin du plan d'action - Installer au moins 3 ombrières photovoltaïques sur parkings privés d'ici la fin du plan d'action - Accompagner la constitution d'une coopérative citoyenne de production d'EnR sur le territoire
Action 5.6 : Initier des achats d'énergies groupés	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des achats d'énergies renouvelables groupés
Axe 6 : Intégrer l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air dans l'aménagement du territoire en veillant à la préservation des ressources naturelles	
Action 6.5 : Rénover et assurer la performance de l'éclairage public dans une logique de promotion des trames noires	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public

M. BELINE faite remarquer que la participation au programme pédagogique dans les écoles par exemple est une action déjà mise en place par le Syndicat, reprise ici dans le PCAET.

Mme EUN demande si l'action d'initier les achats groupés peut s'adresser également aux particuliers.
-> non, cela s'adresse uniquement aux acteurs publics.

Sous réserve de leur intégration dans le PCAET définitivement adopté par Fougères Agglomération, le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve la participation effective du SDE35 à la mise en œuvre des actions listées ci-dessus,**
- **s'engage à y affecter les moyens humains et financiers nécessaires, y compris via la SEML Energ'iv.**

14. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne

O. DEHAESE présente l'engagement du SDE35 au sein du PCAET de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) accompagne les collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires. Si la mission première du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques, il intervient de plus en plus sur de nouveaux domaines de compétences : éclairage public, achat et économie d'énergie dans les bâtiments publics, desserte en gaz naturel, développement de la mobilité bas carbone ou encore production d'énergie renouvelable via notamment l'activité de sa SEML Energ'iv.

Le SDE35 accompagne ainsi depuis 2017 les EPCI sur la voie de la transition énergétique en participant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCAET. Par délibération du Conseil communautaire en date du **06/11/2019** la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne a arrêté son projet de PCAET.

Celui-ci comporte plusieurs actions pour lesquelles le SDE35 est identifié comme partenaire ou facilitateur.

Axes du PCAET	Contributions du SDE35
AXE 1 - HABITAT ET BATIMENTS DE DEMAIN	
TENDRE VERS L'ESPACE DE VIE IDEAL	
Action 8 – Utiliser les bâtiments tertiaires support de production d'EnR	<ul style="list-style-type: none"> – Installer au moins 5 centrales photovoltaïques sur toitures publiques d'ici la fin du plan d'action – Installer au moins 3 ombrières photovoltaïques sur parking d'ici la fin du plan d'action – Installer au moins 5 centrales photovoltaïques sur toitures privées d'ici la fin du plan d'action – Installer au moins 3 ombrières photovoltaïques sur parkings privés d'ici la fin du plan d'action
AXE 2- MOBILITE TERRITORIALE	
ÊTRE EXEMPLAIRE	
Action 7. Promouvoir et utiliser des véhicules GNV et véhicules électriques	<ul style="list-style-type: none"> – Déployer et exploiter un service public d'installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) permettant de répondre aux usages actuels et futurs en matière de mobilité électrique – Déployer et exploiter, seul ou en partenariat, au moins une station GNV-bioGNV sur le territoire du Pays de Fougères
AXE 3- AGRICULTURE DE DEMAIN	
PRESERVER LA RESSOURCE TERRITORIALE	
Action 9. Favoriser le maintien de la « trame noire » par l'économie d'énergie de 10% sur l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> – Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public
AXE 4 - ECONOMIE CIRCULAIRE TERRITORIALE VALORISEE	
DEVELOPPER LES FILIERES DE PRODUCTION D'ENERGIES LOCALES	
Action 1. Favoriser la production d'énergie renouvelable éolienne	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagner et co-financer un projet éolien dans une logique publique et/ou citoyenne
Action 3. Développer la méthanisation	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagner et co-financer au moins un projet de méthanisation dans une logique publique et/ou citoyenne
DEVELOPPER L'UTILISATION DES RESSOURCES LOCALES	
Action 7. Être facilitateur dans la création d'un réseau de gaz et de chaleur (étude gaz en cours)	<ul style="list-style-type: none"> – Engager de nouvelles dessertes de gaz sur le territoire

M. RAPINEL confirme que le PCAET est en consultation, l'enquête publique en cours actuellement doit s'achever de manière imminente et l'adoption définitive intervenir avant l'été.

Sous réserve de leur intégration dans le PCAET définitivement adopté par Couesnon Marches de Bretagne, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la participation effective du SDE35 à la mise en œuvre des actions listées ci-dessus,
- s'engage à y affecter les moyens humains et financiers nécessaires, y compris via la SEML Energ'iv.

15. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Bretagne Romantique

O. DEHAESE présente l'engagement du SDE35 au sein du PCAET de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) accompagne les collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires. Si la mission première du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques, il intervient de plus en plus sur de nouveaux domaines de compétences : éclairage public, achat et économie d'énergie dans les bâtiments publics, desserte en gaz naturel, développement de la mobilité bas carbone ou encore production d'énergie renouvelable via notamment l'activité de sa SEML Energ'iv.

Le SDE35 accompagne ainsi depuis 2017 les EPCI sur la voie de la transition énergétique en participant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCAET. Par délibération du Conseil communautaire en date du **27/02/2020** la Communauté de Commune Bretagne Romantique a arrêté son projet de PCAET.

Celui-ci comporte plusieurs actions pour lesquelles le SDE35 est identifié comme partenaire ou facilitateur.

Axes du PCAET	Contributions du SDE35
AXE 2 - Vers des équipements de qualité thermique et écologique	
Action 2-1 Concevoir des bâtiments publics de qualité, une normalité	
Sous-action 2-1-4 Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> – Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public
Action 2-2 Soutenir les initiatives locales en faveur des économies d'énergie	
Sous-action 2-2-1 Orienter les particuliers vers des pratiques plus durables	<ul style="list-style-type: none"> – Programme pédagogique du SDE35 sur la Transition énergétique à destination des scolaires du cycle 3 et ALSH
Action 2-3 Développer les énergies renouvelables locales	
Sous-action 2-3-1 Planifier le développement des ENR sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagnement à la réalisation d'une étude d'identification des sites potentiels pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Pays de Saint-Malo et la mise en œuvre de réseaux de chaleur.
Sous-action 2-3-2 Installer des équipements de production d'énergie éolienne	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagner et co-financer au moins un projet éolien dans une logique publique et/ou citoyenne
Sous-action 2-3-3 Installer des équipements de production d'énergie solaire	<ul style="list-style-type: none"> – Installer au moins 5 centrales photovoltaïques sur toitures publiques d'ici la fin du plan d'action – Installer au moins 3 ombrières photovoltaïques sur parking d'ici la fin du plan d'action
Sous-action 2-3-6 Développer les partenariats et l'information autour des ENR	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de l'acceptation locale des projets ENR notamment en favorisant les projets publics et citoyens
AXE 3- Vers une mobilité vertueuse et réfléchie	
Action 3-1 Etre exemplaire en termes de mobilités	
Sous-action 3-1-2 Développer en interne les pratiques de mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> – Accompagner le passage aux véhicules bas-carbone dans les services
Action 3-3 Promouvoir d'autres formes de mobilité	

Sous-action 3-3-3 Faciliter le recours à la mobilité électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer et exploiter un service public d'installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) permettant de répondre aux usages actuels et futurs en matière de mobilité électrique
Sous-action 3-3-4 Intégrer les technologies GNV et hydrogène dans les projets d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer et exploiter un réseau de stations de distribution Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) ouvertes au public et reliées au réseau, dont une station à Tinténiac
AXE 4- Vers une consommation sobre et responsable	
Action 4-2 Utiliser différemment l'espace	
Sous-action 4-2-1 Optimiser l'espace des zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Installer au moins 5 centrales photovoltaïques sur toitures privées d'ici la fin du plan, dont une centrale de 2 MWc à Tinténiac - Installer au moins 3 ombrières photovoltaïques sur parkings privés d'ici la fin du plan d'actions
Sous-action 4-2-2 Prendre en compte la conversion des friches	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et co-financer, le cas échéant, un projet PV au sol dans une logique publique et/ou citoyenne

Sous réserve de leur intégration dans le PCAET définitivement adopté par la Communauté de Communes de Bretagne Romantique, le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve la participation effective du SDE35 à la mise en œuvre des actions listées ci-dessus,**
- **s'engage à y affecter les moyens humains et financiers nécessaires, y compris via la SEML Energ'iv.**

16. Energie renouvelable - SEML Energ'iv - Prise de participation au capital de la société SAS CCH METHA

M. GUILLOTIN présente le projet.

Le projet de méthanisation Agricole CCH Métha a été initié par M. Christian CHEMIN, exploitant de l'EARL ROCBRUNE en 2017.

En 2018-19, il déclare son unité de méthanisation au registre des ICPE, dépose son permis de Construire et formule une demande de subventions ADEME.

La SEML Energ'iv est sollicitée au printemps 2020 pour répondre à une demande de fonds propres. La SEML s'implique alors activement pour entourer techniquement le porteur de projet et l'inciter à redéposer un dossier plus solide auprès de l'ADEME. Une réponse favorable est espérée au printemps 2021. Parallèlement, le projet est présenté à la Mairie de Chantepie qui accueille le projet avec bienveillance. Les perspectives 2021 sont l'obtention du financement bancaire puis le lancement des travaux pour une mise en service en 2022.

Le projet est situé au lieu-dit de la Boulais Aubry à Chantepie, sur l'EARL ROCBRUNE exploitée par la famille CHEMIN.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Débit d'injection : 50 Nm³/h
- Productible annuel : 4 575 MWh/an
- Intrants : 9986 tonnes de matière brute dont 5% de culture principale - 70% du pouvoir méthanogène provient de l'EARL ROCBRUNE
- Plan d'épandage des digestats : réalisé sur les Surfaces épandables de l'EARL ROCBRUNE et du GAEC ARMOR en échange d'apport de matière méthanisable.
- Le budget prévisionnel du projet, est de 2 747 000 €.

La société de projet a été créée le 17 octobre 2019 entre les partenaires agricoles. La présente délibération a pour objet la création de la société définitive intégrant l'ensemble des partenaires dont la SEML Energ'iv.

Entrée au capital de la SAS CCH Métha :

Objet : Cette Société a pour objet, en France :

- la production et la commercialisation de biogaz, d'électricité ou de chaleur par la méthanisation de matières provenant en majorité d'exploitations agricoles dans les conditions fixées par l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;
- les prestations de service pouvant découler de cette activité, notamment la vente et l'épandage du digestat ;

Et généralement toutes activités complémentaires ou connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement (ci-après « la Société »).

Siège social : Le siège social est situé à LA BOULAIS AUBRY 35135 CHANTEPIE

Durée : La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les calcs de dissolution anticipées et de prorogation fixés aux statuts.

Gouvernance :

La société est administrée par un Président issu du collège agricole et un Comité de Direction composé de 3 sièges, répartis comme suit :

- Membres associés du collège agricole : 2, dont le Président
- Energ'iv : 1

Les décisions y sont prises dans la mesure du possible par la recherche du consensus. A défaut au moyen d'un vote. Chaque membre dispose d'une voix pour l'adoption des résolutions.

Capital Social : Le capital social s'élève à la somme de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135 000 €) réparties en MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1 350) actions de CENT EUROS (100 €).

A la constitution de la société, les associés font apport de la somme de 135 000 € dans les proportions suivantes :

- EARL ROCBRUNE : 100 000 €
- SEML Energ'iv : 35 000 €

Par ailleurs la SEML Energ'iv s'engage à apporter 100% des Comptes Courants des Associés nécessaires au financement du développement du projet soit 156 990 euros.

M. CAILLARD confirme que la municipalité est favorable à ce projet malgré quelques réserves liées au fait que ce soit un projet individuel. La commune aurait aimé que les déchets des cantines soient mis dans ce méthaniseur, mais le surcoût nécessaire n'a pas rendu la chose possible (dispositif particulier).

Mme DOUTÉ-BOUTON revient sur le projet de charte sur la méthanisation évoqué en commission le 24/11. Elle aimerait savoir s'il serait envisageable d'y faire figurer des conditions à cette prise de capital, notamment pour s'assurer du respect des 5 % d'intrants ou de temps de sortie des animaux par exemple. Elle trouve que la délibération arrive un peu tôt, il aurait été souhaitable de pouvoir adosser ces délibérations à un projet de charte départementale.

M. DEHAESE comprend les réticences mais rappelle les éléments d'avancée qui vont dans le bon sens, ce n'est plus tout à fait le projet initial. De plus, le taux de culture sera mis dans le pacte d'actionnaires, ce qui constitue un réel engagement, au-delà d'une charte.

M. EON se fait confirmer que les 5% de culture principale sont bien du maïs. Il explique être contre le fait que ce soit du maïs qui soit mis dans la méthanisation, alors qu'il y a d'autres déchets à y mettre. Il faut rester cohérents et aller au bout de la recherche de la qualité, et éviter de ruiner les sols. Le 0 % est possible et doit être recherché.

Mme DOUTÉ-BOUTON rejoint cette prise de parole. Ce projet affiche la prise de participation d'Energ'iv sur un modèle qui est énormément questionné. Compte-tenu de toutes les problématiques qui se posent sur la méthanisation, elle évoque le besoin d'aller plus loin dans l'accompagnement car tout cela interroge les modèles agricoles sur lesquelles s'adosent les méthanisations.

M. RAPINEL est également embêté par ce projet. Il entend les progrès réalisés mais ne pourra pas voter Pour. Mme CHEREL s'abstiendra également.

Le comité syndical, à l'unanimité moins Mme Châtel qui ne prend pas part au vote, M. Eon qui vote contre et 7 abstentions, émet un avis favorable à :

- **La participation de la SEML Energ'iv, via l'entrée au capital de la Société par Actions Simplifiées (SAS) CCH Métha, à hauteur de 26 % du capital, soit 35 000 € via l'achat de 3 500 actions de 100 € ;**
- **La contribution de la SEML Energ'iv au financement du projet par l'apport de CCA à la Société par Actions Simplifiées (SAS) CCH Métha, pour un montant maximal de 156 990 €, soit 100 % des besoins en CCA.**

17. Energie renouvelable - SEML Energ'iv - Prise de participation au capital de la société SAS AgriBioEnergies

M. GUILLOTIN présente le projet.

Le projet de méthanisation Agri-Bioénergies a été initié en 2018 par la Chambre d'Agriculture et le Pays des Vallons de Vilaine via l'animation d'ateliers auprès des agriculteurs du territoire. Le collectif alors créé se forme et dépose permis de construire et ICPE ainsi que la demande de subvention à l'ADEME courant 2018-19. En 2020, le groupe 100% agricole s'ouvre à deux partenaires territoriaux dans le but de faciliter l'acceptabilité locale du projet : Energie Partagée et la SEML Energ'iv. Depuis sa sollicitation la SEML Energ'iv a participé activement au maintien du dialogue territorial en rencontrant le Maire à plusieurs reprises et en participant activement à l'organisation de soirées d'information. La SEM est dorénavant impliquée dans les prises de décisions stratégiques de la SAS, dans le dialogue avec les services de l'Etat et participe activement à la gouvernance du groupe porteur. Le projet est actuellement en phase d'instruction ICPE et le PC risque un recours administratif. Le cabinet d'avocats GreenLaw spécialisé dans la défense des projets d'énergies renouvelables a été mandaté pour accompagner la SAS dans sa sortie de crise. Les perspectives de démarrage du chantier en 2021 sont assombries par le risque de recours.

Le projet est situé au lieu-dit du Vaugouët à Bourg-des-Comptes, sur un terrain agricole appartenant à un agriculteur du groupe porteur, en périphérie directe de l'extension de la Zone d'Activité de Bel Air.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Débit d'injection : 150 nM3/h
- Productible annuel : 13 167 MWh/an
- Intrants : 26 000 tonnes de matière brute dont 1,3% de culture principale
- Plan d'épandage des digestats : L'ensemble du digestat sera repris par les agriculteurs porteurs du projet en l'échange d'apport de matière méthanisable.
- Le budget prévisionnel du projet est de 6 961 857 €.

La société de projet a été créée le 17 avril 2019 entre les partenaires agricoles. La présente délibération a pour objet la création de la société définitives intégrant l'ensemble des partenaires dont la SEML Energ'iv.

Entrée au capital de la SAS Agri-Bioénergies :

Objet : Cette Société a pour objet, en France :

- la production et la commercialisation de biogaz, d'électricité ou de chaleur par la méthanisation de matières provenant en majorité d'exploitations agricoles dans les conditions fixées par l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;
- les prestations de service pouvant découler de cette activité, notamment la vente et l'épandage du digestat ;

Et généralement toutes activités complémentaires ou connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement (ci-après « la Société »).

Siège social : Le siège social est situé à « La Mare », 35890 BOURG DES COMPTES.

Durée : La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation fixés aux statuts.

Gouvernance :

La société est administrée par un Président issu du collège agricole et un Comité Stratégique composé de 5 sièges, réparti comme suit :

- Membres associés du collège agricole : 3, dont le Président
- Energ'IV : 1
- Energie Partagée Investissement : 1

Les décisions y sont prises dans la mesure du possible par la recherche du consensus. A défaut au moyen d'un vote. Chaque membre dispose d'une voix pour l'adoption des résolutions.

Capital Social : Le capital social s'élève à la somme de Trois Cent Cinq mille Neuf Cent euros (305 900 €), et divisé en trois mille cent cinquante-neuf (3 059) actions de Cent Euros (100 €).

A la constitution de la société, les associés font apport de la somme de 305 900 € dans les proportions suivantes :

Tableau 1 : répartition du capital SAS Agri-Bioénergies

Identité des souscripteurs	Montant total du capital social
GAEC GERARD	20 000 €
GAEC HOUGUET FRERES	20 000 €
GAEC DE LA GICQUELAIS	20 000 €
EARL LERAY	20 000 €
EARL LANGOUET	20 000 €
EARL PELTIER	20 000 €
GAEC LA GIBARDAIS	20 000 €
Monsieur David THIÈRE	20 000 €
GAEC SAINT-JO	20 000 €
GAEC DE L'AUBE-RIVE	20 000 €
GAEC DE LA HAUTE MARE	20 000 €
Monsieur Philippe GAULTIER DE CARVILLE	10 000 €
LA FERME DU BOSCHET EARL	10 000 €
GAEC BENASSIS	20 000 €
SEML ENERG'IV	30 600 €
ENERGIE PARTAGÉE	15 300 €
soit au TOTAL	305 900 €

Par ailleurs la SEML Energ'IV s'engage à apporter 10% des Comptes Courants des Associés nécessaires au financement du développement du projet pour un maximum de 63 576 euros.

David CLAUSSE précise qu'il s'agit ici d'un projet dans lequel l'objectif du groupe d'agriculteurs est de ne pas mettre de culture principale et que les digestats soient labellisés bio, donc sans déchets qui viendraient contaminer le digestat. C'est un projet difficile car aux oppositions des riverains est venu s'ajouter ce défaut d'instruction, ce qui a eu comme effet une certaine démotivation. La SEML a pu faciliter la relance de la

concertation et éviter que le groupe ne baisse les bras. Ce projet collectif, en terme d'intérêt environnemental, est plus intéressant qu'un projet individuel car ça ne fixe pas les modèles agricoles, puisqu'il y a une multitude de modèles.

Mme EUN demande d'où viennent les oppositions.

-> le groupe d'agriculteurs a commencé à monter le projet sans concertation au début ce qui n'a pas facilité son intégration.

-> les riverains situés dans le hameau le plus proche du site, pourtant à 400m de distance. On retrouve les peurs classiques liées à la méthanisation : odeurs, explosions, flux de camions... Ces peurs restent malgré les temps d'échanges et d'information. Elles ne sont pas toujours rationnelles, ne correspondent pas à des réalités de fonctionnement, et les visites proposées d'autres sites n'ont pas suffi pour le moment à lever les craintes.

M. CAILLARD trouve ce projet vertueux, dans une production de biogaz intéressante et qu'il faut encourager.

Le paradoxe c'est que ces projets collectifs plutôt plus vertueux sont souvent les plus difficiles à voir le jour car ils concernent des sites nouveaux et de taille plus importante. Le regroupement des agriculteurs entraîne des phénomènes d'oppositions de riverains.

Le comité syndical, à l'unanimité moins 2 abstentions, émet un avis favorable à :

- **La participation de la SEML Energ'iv, via l'entrée au capital de la Société par Actions Simplifiées (SAS) Agri-Bioénergies, à hauteur de 10 % du capital, soit 30 600 € via l'achat de 306 actions de 100 € ;**
- **La contribution de la SEML Energ'iv au financement du projet par l'apport de CCA à la Société par Actions Simplifiées (SAS) Agri-Bioénergies, pour un montant maximal de 63 576 €, soit 10 % des besoins en CCA.**

18. Energie renouvelable - SEML Energ'iv - Transformation des CCA en capital au sein de la société SAS Landiset et nouvel apport en CCA

M. GUILLOTIN présente le projet.

Préambule

Le projet éolien de Saint-Ganton est porté par l'investissement des citoyens, la commune de Saint-Ganton, les associations Énergies Citoyennes en pays de Vilaine et Saint-Gant'éole Citoyen, Redon Agglomération, Energ'iv, ENERCOOP Bretagne et BreizhEnergie. La Commune de Pipriac a rejoint Landiset au deuxième semestre de l'année 2020.

La finalité n'est pas spéculative, la rémunération du capital est limitée et une partie des bénéfices est affectée à des actions pédagogiques de réduction des consommations d'énergie. La gouvernance et les retombées économiques sont locales.

Actualités du projet

Les études sont sur le point de se terminer. Elles vont permettre d'établir différents scénarios d'implantation des éoliennes sur le site de Landiset, pour en choisir le plus pertinent.

Études de vent : Le mât de mesure continue de fournir le gisement de vent à hauteur de 100m.

Études environnementales : Nous allons avoir une cartographie précise de la faune sur le site, notamment des chiroptères et des migrateurs.

Études paysagères : Des prises de photos sont planifiées pour effectuer des photomontages et mieux visualiser l'impact dans le paysage.

Diagnostic géobiologique : En juillet 2020, un géobiologue a établi un diagnostic des failles présentes sur le site des éoliennes. Un autre diagnostic sera réalisé une fois les emplacements validés, et plus tard auprès des riverains pour un diagnostic complet.

Choix des éoliennes : Au sein de l'association, la commission technique a entamé un travail sur le choix d'éoliennes. Pour cela les membres de la commission ont rencontré six fabricants d'éoliennes durant la période de l'été. Actuellement, à partir des données de ces constructeurs, le travail consiste à analyser quels seront les modèles les mieux adaptés au projet de Saint-Ganton en prenant en compte tous les critères possibles : puissance des générateurs, courbes de vent nécessaire, courbes de production, courbes acoustiques, hauteur de mats, longueur des pales, différents modes de bridage, propositions des constructeurs pour la maintenance, coût des machines.

Ce travail de sélection combiné à la synthèse des études permettra de définir les scénarios qui seront présentés dans le dossier de demande d'autorisation en préfecture courant Avril 2021.

La participation d'Energ'iv au capital

La société LANDISET est composée d'actionnaires répartis en collèges. Le tableau ci-dessous représente la répartition prévue dans le pacte d'associés et la compare à la composition actuelle :

		Répartition prévue dans le pacte d'associés		Répartition au 21/01/21		Différence	
Collèges		Nombre de parts	Numéraire (en euros)	Nombre de parts	Numéraire (en euros)	Nombre de parts	Numéraire (en euros)
Citoyens	Citoyens	1 474	100 232	206	14 008	691	46 308
Acteurs de l'énergie citoyenne	Saint Gant'eole Citoyens	801	801	801	801	0	0
	EPV	682	10 531	535	535	147	9 996
	Enercoop Bretagne	737	50 049	736	49981	1	68
Collectivités	Saint Ganton	2000	2000	2000	2000		
	Pipriac			147	9 996	- 147	-9 996
	CA Redon Agglomération	737	50 116	737	50 116		
Acteurs de l'investissement territorial	Energ'iv	1 179	80 105	736	49 981	443	30 124
	BreizhEnergie	390	26 520	390	26 520		
TOTAL		8000	320 524	6 141	139 942	1 125	76 500

Le Pacte d'actionnaires prévoit qu'Energ'iv participe à hauteur de 80 105 euros au financement du projet et détienne 1 179 actions. Dans le cas où la mobilisation citoyenne serait insuffisante, il est prévu qu'Energ'iv puisse augmenter sa participation pour atteindre 100 165 euros via la prise d'actions supplémentaires.

L'article 5 de la convention de compte courant d'associés autorise l'incorporation de cet apport en capital social. Energ'iv détient actuellement 736 actions pour un apport de 49 981 euros suite à une première incorporation de CCA réalisée en novembre 2019.

Le ralentissement de la mobilisation citoyenne provoqué par les restrictions sanitaires et l'augmentation du budget de 7% du fait d'aléas avec météorologiques lors de l'installation du mat de mesure, de frais d'avocats plus importants qu'initialement budgétés et d'une évolution de la méthodologie des photomontages pour l'étude « paysage » entraînent un besoin de trésorerie de 100 000 euros pour finir les études. La répartition entre les partenaires de cet apport est en discussion. La mobilisation citoyenne continue et Landiset vise une levée de 50 000 euros sur la première moitié de l'année 2021.

Aussi, au cours du mois de décembre 2020 et suite à des difficultés de trésorerie Landiset a fait la demande d'un apport en CCA d'un montant équivalent à la différence entre la participation cible d'Energ'iv et celle effectuée jusqu'alors. Un versement de 30 000 euros à un taux d'intérêt de 2% a effectué. Il est proposé d'effectuer une nouvelle incorporation, ainsi les 30 000 euros de CCA seraient transformés en capital propre et un nouvel apport de CAA pour une valeur maximale de 50 000 euros. Il conviendra de prévoir un reliquat de 124 euros pour couvrir le montant de l'acquisition non couvert par la transformation de l'apport en compte courant.

Projet sur lequel la SEML est déjà actionnaire. Ici on transforme un compte courant d'associés en actions.

M. RESTIF demande le nombre de citoyens engagés.
-> une quarantaine déjà engagée de façon financière.

M. PICHOT fait savoir que Pipriac n'ayant pas de site éolien, la collectivité a fait le choix d'investir sur la commune voisine. De ce fait, étant actionnaire, il ne prendra pas part au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité moins Franck PICHOT et Mme CHATEL qui ne prennent pas part au vote, décide :

- de prendre acte de l'incorporation des CAA en capital social via l'acquisition de 736 actions au prix de 68 euros (valeur nominale de 1 euro + 67 euros de prime d'émission) soit 49 981 euros ;
- de prendre acte de l'incorporation des CAA en capital social via l'acquisition de 443 actions au prix de 68 euros (valeur nominale de 1 euro + 67 euros de prime d'émission) soit 30 124 euros et de porter ainsi la participation d'Energ'iv à 1 179 actions pour un apport en numéraire de 80 105 euros conformément à ce que prévoit le Pacte d'actionnaires ;
- d'autoriser un nouvel apport en CCA pour une valeur maximale de 50 000 euros et leur incorporation ultérieure partielle ou totale en capital social de la société.

19. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

Présentation et explication des nouveaux tableaux, en application stricte du Guide des aides.
En cas de dérogation au Guide des aides, ce sera passé en Bureau ou en comité, selon le montant.

Bureau du 13 janvier 2021

Cf annexe ci-dessous.

20. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 € et autres délégations du Président

Type de document	Titulaire	Objet	Montant (€ HT)
Marché ordinaire	BERGER LEVRAULT	Progiel Magnus RH + oracle + proximité	3526
Contrat	CITYLONE	Fourniture EP – Module Dali – Saint-Méen-le-Grand	3536

21. Questions diverses

- Négociation avec ENEDIS : retours suite à la séance de négociation de la semaine dernière.

La progression est très lente, quasi stoppée. La discussion pour le contrat à venir n'est pas facile, encore moins facilitée par les annonces de réorganisation du groupe EDF (projet HERCULE) qui inquiète les salariés et qui fait l'objet d'une prise de position de plusieurs associations nationales par voie de motions, comme le Pôle Energie Bretagne, la FNCCR et France Urbaine qui demandent plus d'explications, de transparence et l'association des AODE à ce projet.

- M. LE BIHAN demande comment faire pour initier le dialogue pour expliquer aux réfractaires aux projets éoliens ce que font les autres collectivités.
-> Intervention possible du SDE35 sur Liffré-Cormier Communauté pour une présentation.

- M. LE BIHAN intervient par rapport au centre d'équithérapie qui va se monter sur La Bouëxière. Un bâtiment de 2000m² qui serait en autofinancement avec des panneaux solaires. Il demande comment lancer la demande auprès du SDE35 pour être accompagné et connaître les aides. Sont en train d'étudier les différentes solutions.
-> dans le modèle économique du SDE35, il n'est actuellement pas possible de payer des bâtiments avec la rémunération de la centrale. Prendre contact avec Pierre MOAL, via la SEM.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40.

**Participations du SDE35 en application du guide des aides 2021
Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35**

Marchés de travaux				Opérations sous maîtrise d'ouvrage SDE35						Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée (OPCT)					
N° Dossier	Bénéficiaire	Désignation des travaux	Catégorie de la commune	Basse tension			Eclairage public			Numéro du mandat de MO	Eclairage public			Telecom	
				Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire		Estimation travaux TTC	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux TTC	Soit participation Bénéficiaire
PE20-1774	URBATYS	Lotissement Rue de la Chèze - Plélan-le-Grand	B-TCO	28 821,06 €	11 528,42 €	17 292,64 €									
PE20-1301	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	Lotissement Rue de Haute Bretagne - St-Aubin-du-Cormier	B-HTCO	15 337,60 €	6 135,04 €	9 202,56 €									
1180076	Cne de SENS DE BRETAGNE	Effacement des réseaux Rue de la Madeleine (MODIFICATION)	B-TCO	59 726,63 €	47 781,30 €	11 945,33 €	52 179,28 €	34 647,04 €	17 532,24 €	0065				4 716,25 €	4 716,25 €
1180078	Cne de SENS DE BRETAGNE	Effacement des réseaux Résidence de la Madeleine (MODIFICATION)	B-TCO	30 387,64 €	24 310,11 €	6 077,53 €	5 258,82 €	3 491,86 €	1 766,96 €	0066				10 243,41 €	10 243,41 €
1200070	Cne de BAIN DE BRETAGNE	Effacement des réseaux Rue docteur Haicault, Bd Jules Jouin	A-HTCO	28 210,65 €	11 284,26 €	16 926,39 €				0072	12 495,38 €	1 041,29 €	11 454,10 €	4 899,85 €	4 899,85 €
PE20-1533	Cne de SAINT REMY DU PLAIN	Lotissement Rue de l'Eglise	B-TCO	11 026,30 €	4 410,52 €	6 615,78 €									
PE20-0675	Cne de BONNEMAIN	Lotissement La Marre Boutier	B-HTCO	21 333,01 €	8 533,20 €	12 799,81 €									
PE20-1018	M. ASVAR Ali	Lotissement Rue de Rennes - Châteaugiron	C-TCO	4 216,57 €	1 686,63 €	2 529,94 €									
PE20-1086	Indivision PRIOUL	Lotissement les Rosas - Guignen	B-TCO	62 826,96 €	25 130,78 €	37 696,17 €									
PE20-2139	Cne de MINIAC-MORVAN	Effacement des réseaux Route du four Es Feins	B-TCO	62 326,90 €	47 493,10 €	14 833,80 €	28 410,09 €	14 432,33 €	13 977,77 €	0068				11 669,70 €	11 669,70 €
PE20-2164	Cne de MINIAC-MORVAN	Effacement des réseaux Rue du Relais de la Poste	B-TCO	164 153,90 €	125 085,27 €	39 068,63 €	30 191,83 €	15 337,45 €	14 854,38 €	0069				35 861,55 €	35 861,55 €
PE20-0142	ACANTHE	Lotissement Rue des Violers - Saint Jouan des Guerets	B - HTCO	41 608,60 €	16 643,44 €	24 965,16 €									
PE19-0003	SNC BATIMALO	Lotissement Le Domaine des Masses- La Ville es Nonais	B - HTCO	48 066,09 €	19 226,44 €	28 839,66 €									
PE20-0491	SARL LE DOMAINE	Lotissement Domaine de la Picaudays - Saint Père Marc en Poulet	B - TCO	13 505,46 €	5 402,19 €	8 103,28 €									
1200007	Cne de RETIERS	Effacement des réseaux rue Joseph Lancelot	A-TCO	122 386,26 €	48 954,51 €	73 431,76 €	60 769,42 €	12 153,88 €	48 615,54 €	0070				33 340,65 €	33 340,65 €
PE20-0874	LEGENDRE IMMOBILIER	Lotissement rue de Noyal sur Vilaine - Châteaugiron	C-TCO	16 275,99 €	6 510,40 €	9 765,60 €									
1190880	RENNES METROPOLE	Effacement de réseaux Rue d'Armorique, du Verger - Saint Armel	B-HTCO	45 600,40 €	22 709,00 €	22 891,40 €	26 259,26 €	2 625,93 €	23 633,33 €	0071				15 921,69 €	15 921,69 €
1190495	VITRE	Effacement des réseaux rue de Verdun	B-HTCO	35 152,05 €	14 060,82 €	21 091,23 €				0067	19 051,07 €	1 587,59 €	17 463,48 €	7 197,28 €	7 197,28 €

**Participations du SDE35 et subventions des tiers en application du guide des aides 2021
Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35**

MARCHES D'ECLAIRAGE

Bénéficiaire	Désignation des travaux	N° de dossier	Catégorie	Estimation du montant des travaux d'éclairage sur la base du BPU entreprise (TTC)	Participation du SDE35	Participation du bénéficiaire
TOTAL CUMULE				516 796,30 €	164 363,01 €	309 734,29 €
GOSNE	EXTENSION EP - LOTISSEMENT LE BOCAGE TR2	PE20-1286	B	20 760,16 €	3 460,03 €	13 840,11 €
LE TRONCHET	EXTENSION EP - AMENAGEMENT DES HALLES	PE20-2015	B	53 279,16 €	21 045,27 €	25 065,53 €
ST JUST	EXTENSION EP- LOTISSEMENT LES GROTTES	PE20-0923	B	19 633,41 €	3 926,68 €	15 706,73 €
VITRE COMMUNAUTE	EXTENSION EP- PA LA BRIQUETTERIE- VITRE	PE20-0268	EPCI	135 241,70 €	27 048,34 €	108 193,36 €
LAIGNELET	EXTENSION EP- LOT RESIDENCE EMERAUDE	1171083	B	5 266,81 €	1 053,36 €	4 213,44 €
QUEDILLAC	EXTENSION EP- LOT LES FORGES TRANCHE 2	PE20-1905	B	22 248,25 €	4 449,65 €	17 798,60 €
PLERGUER	EXTENSION EP- LE CHAMP COUPE	PE20-1685	B	6 925,60 €	2 784,09 €	4 141,50 €
MAXENT	RENOVATION- RUE PIERRE PORCHER	PE20-1703	B	60 688,80 €	38 598,08 €	22 090,72 €
CHASNE S/ ILLET	EXTENSION EP - RUE DU CHAMP THEBAULT	PE20-0263	B	11 750,64 €	6 972,04 €	2 820,16 €
CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE	EXTENSION EP - LIEU-DIT LA BARRIERE	PE20-1834	B	75 434,04 €	28 853,52 €	34 008,18 €
DINGE	EXTENSION EP - LOTISSEMENT LE BOIS PERTHUIS	PE20-1710	B	27 425,52 €	4 570,92 €	18 283,68 €
IRODOUER	EXTENSION EP - SALLE OMNISPORT ET ECOLE	1190091	B	23 817,38 €	9 824,67 €	10 023,15 €
LA RICHARDAIS	EXTENSION EP - RUE MONTFORTIN	PE20-1185	A	31 951,65 €	5 325,27 €	21 301,10 €
SAINT AUBIN D'AUBIGNE	EXTENSION EP - PASSAGE PIETONS	1190190	B	22 373,18 €	6 451,09 €	12 248,03 €

**Participations du SDE35 et subventions des tiers en application du guide des aides 2021
Maîtrise d'ouvrage des communes**

Bénéficiaire	Désignation des travaux	N° de dossier	Catégorie	Montant devis HT	Montant devis TTC	Subvention du SDE35 au bénéficiaire
	TOTAL CUMULE			667 859,72 €	800 675,45 €	70 989,45 €
ST MALO	RENOVATION EP- TRANCHE 1- 2021 (Rue du Val St Joseph, St Ideuc, Place Canada, Place Constantine, Rue Allende, Rue de la Petite Anguill, Rue des Jacinthes, Rue de la Croix Desilles, Allée Vaya, Rue de l'Etoupe, Rue du Montfleury, Rue de l'Achille.(148 points lumineux)		A	182 146,75 €	218 576,09 €	18 214,68 €
ST MALO	RENOVATION EP- 2ème tranche 2021- Rue des Marchés- Rond point du Gal Castelneau-Rue de l'Etoupe-Rue Jouanjan- Rue Fresnel- Allée de Rivesselou- Rue de l'Astrolabe- Rue de Dreux- Rue de la Motte-impasse des Albatros- Rue de Russy- Rue de la Hulotais- Allée du Buron- Allée du Bassin- Rue du St Laurent- Avenue de Gaulle (164 points lumineux)		A	205 305,66 €	246 366,79 €	20 530,57 €
RENNES METROPOLE	THORIGNE-FOUILLARD- RENOVATION EP- Allée des Genets (14 points lumineux)		A	21 005,40 €	24 450,29 €	2 100,54 €
RENNES METROPOLE	ST ERBLON- RENOVATION EP- Rue de la Haie de la Dame (9 points lumineux)		A	14 407,02 €	17 288,42 €	1 440,70 €
RENNES METROPOLE	NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE : Rue des Grands Chemins (15 points lumineux)		A	31 435,25 €	37 722,30 €	3 143,53 €
RENNES METROPOLE	BRUZ - RENOVATION EP- Rue J Simoneaux- (3 points lumineux)		A	7 576,00 €	9 091,20 €	757,60 €
RENNES METROPOLE	CHARTRES DE BRETAGNE- RENOVATION EP- Rue Théodore Botrel (11 points lumineux)		A	19 301,22 €	23 161,46 €	1 930,12 €

RENNES METROPOLE	ORGERES- RENOVATION EP- Rue des Rosiers- Rue Sauvaget et Rue Vallon (14 points lumineux)		A	24 198,92 €	29 038,70 €	2 419,89 €
CHANTELOUP	RENOVATION EP- Salle des fêtes (9 points lumineux)		B	9 138,00 €	10 965,60 €	5 117,28 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP- Pont Baudry (10 points lumineux)		A	4 150,00 €	4 980,00 €	415,00 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP- Le Chêne vert- (8 points lumineux)		A	3 320,00 €	3 984,00 €	332,00 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP- La Luzardière (7 points lumineux)		A	5 338,00 €	6 405,60 €	533,80 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP- le Clos Lupin (8 points lumineux)		A	11 579,00 €	13 894,80 €	1 157,90 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP- La Cour verte (6 points lumineux)		A	6 001,00 €	7 201,20 €	600,10 €
MONTFORT SUR MEU	RENOVATION EP- Programme 2020- Bd Duchesse Anne, Allée de la Tramontane, Allée du Zéphir, Allée du Vent d'Autan, Allée de l'Aquillon, allée du Mistral (35 points lumineux)		A	122 957,50 €	147 549,00 €	12 295,75 €

035031

TRES. RENNES MUNICIPALE

23000 SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

ORIGINE DU DOCUMENT : matthieu.bonne

Exercice : 2020

Budget collectivité : 23000

A Viser : 0

Edition Provisoire : 1

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. RENNES MUNICIPALE

N° CODIQUE 035031

Date d'édition : 02/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 23000

N° de SIRET 20005042500012

**SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Philippe CONTRAY
035031 TRES. RENNES MUNICIPALE**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 02/02/2021

EXECUTION BUDGETAIRE

23000 - SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	93 869 735,11	33 609 820,92	127 479 556,03
Titres de recettes émis (b)	22 802 141,03	17 224 542,69	40 026 683,72
Réductions de titres (c)	115 343,40	51 587,06	166 930,46
Recettes nettes (d = b - c)	22 686 797,63	17 172 955,63	39 859 753,26
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	93 869 735,11	33 609 820,92	127 479 556,03
Mandats émis (f)	26 244 371,29	7 522 833,75	33 767 205,04
Annulations de mandats (g)	102 040,13	59 145,93	161 186,06
Dépenses nettes (h = f - g)	26 142 331,16	7 463 687,82	33 606 018,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		9 709 267,81	6 253 734,28
(h - d) Déficit	3 455 533,53		

23000 - SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	459 726,84		-3 455 533,53		-2 995 806,69
Fonctionnement	26 485 604,85	13 493 366,41	9 709 267,81		22 701 506,25
TOTAL I	26 945 331,69	13 493 366,41	6 253 734,28		19 705 699,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	26 945 331,69	13 493 366,41	6 253 734,28		19 705 699,56

035031

TRES. RENNES MUNICIPALE

23000 SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

Nombre de pages : 122

FIN DE DOCUMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005042500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE RENNES

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	40 957 835,17	18 678 840,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	791 479,59	506 936,89
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 563 537,87
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		41 749 314,76	41 749 314,76

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	70 659 663,00	70 797 631,28
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	34 003 838,55	36 861 676,86
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 995 806,59	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		107 659 308,14	107 659 308,14

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	149 408 622,90	149 408 622,90
----------------------------	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 148 726,57	733 018,78	3 798 396,00	0,00	4 531 414,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 300 000,00	50,00	3 301 197,84	0,00	3 301 247,84
014	Atténuations de produits	452 033,48	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	357 067,14	58 410,81	525 018,43	0,00	583 429,24
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 257 827,19	791 479,59	8 074 612,27	0,00	8 866 091,86
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	76 000,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	150 000,00		150 000,00	0,00	150 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 483 827,19	791 479,59	8 604 612,27	0,00	9 396 091,86
023	Virement à la section d'investissement (5)	24 613 237,02		30 153 222,90	0,00	30 153 222,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 275 000,00		2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 888 237,02		32 353 222,90	0,00	32 353 222,90
TOTAL		35 372 064,21	791 479,59	40 957 835,17	0,00	41 749 314,76

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76
------------------------------------------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 328 341,24	464 115,50	987 840,00	0,00	1 451 955,50
73	Impôts et taxes	10 224 311,98	147,95	10 300 000,00	0,00	10 300 147,95
74	Dotations et participations	3 356 480,26	42 673,44	1 323 000,00	0,00	1 365 673,44
75	Autres produits de gestion courante	4 454 449,00	0,00	4 630 000,00	0,00	4 630 000,00
Total des recettes de gestion courante		19 363 582,48	506 936,89	17 250 840,00	0,00	17 757 776,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	251 000,00	0,00	428 000,00	0,00	428 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 614 582,48	506 936,89	17 678 840,00	0,00	18 185 776,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
TOTAL		20 614 582,48	506 936,89	18 678 840,00	0,00	19 185 776,89

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 563 537,87
-----------------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76
------------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	31 353 222,90	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 141 228,24	2 285 564,40	5 957 320,00	0,00	8 242 884,40
204	Subventions d'équipement versées	3 895 309,74	957 947,88	650 000,00	0,00	1 607 947,88
21	Immobilisations corporelles	3 947 107,50	269 685,92	4 583 300,00	0,00	4 852 985,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 723 359,04	28 448 624,20	44 938 043,00	0,00	73 386 667,20
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	79 707 004,52	31 961 822,40	56 128 663,00	0,00	88 090 485,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	266 444,64	1 444,64	139 000,00	0,00	140 444,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	2 366 444,64	1 444,64	239 000,00	0,00	240 444,64
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	2 515 529,24	2 040 571,51	0,00	0,00	2 040 571,51
	Total des dépenses réelles d'investissement	84 588 978,40	34 003 838,55	56 367 663,00	0,00	90 371 501,55
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>1 000 000,00</i>		<i>1 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 000 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>10 046 000,00</i>		<i>13 292 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>13 292 000,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 046 000,00		14 292 000,00	0,00	14 292 000,00
	TOTAL	95 634 978,40	34 003 838,55	70 659 663,00	0,00	104 663 501,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 995 806,59
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14
-----------------------------------------------------	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	32 469 395,65	25 498 586,67	19 148 500,00	0,00	44 647 086,67
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	782 500,00	0,00	742 500,00	0,00	742 500,00
	Total des recettes d'équipement	33 251 895,65	25 498 586,67	19 891 000,00	0,00	45 389 586,67
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	863 632,00	0,00	696 440,00	0,00	696 440,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	13 493 366,41	0,00	137 968,38	0,00	137 968,38
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 081 442,18	8 622 727,25	4 412 000,00	0,00	13 034 727,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
	Total des recettes financières	22 538 440,59	8 622 727,25	5 261 408,38	0,00	13 884 135,63
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	2 450 678,30	2 740 362,94	0,00	0,00	2 740 362,94
	Total des recettes réelles d'investissement	58 241 014,54	36 861 676,86	25 152 408,38	0,00	62 014 085,24
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (4)</i>	<i>24 613 237,02</i>		<i>30 153 222,90</i>	<i>0,00</i>	<i>30 153 222,90</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>2 275 000,00</i>		<i>2 200 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 200 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>10 046 000,00</i>		<i>13 292 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>13 292 000,00</i>

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	36 934 237,02		45 645 222,90	0,00	45 645 222,90
	TOTAL	95 175 251,56	36 861 676,86	70 797 631,28	0,00	107 659 308,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14
-----------------------------------------------------	----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	31 353 222,90
----------------------------------------------------------------------------------	---------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 531 414,78		4 531 414,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 301 247,84		3 301 247,84
014	Atténuations de produits	450 000,00		450 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	583 429,24		583 429,24
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	280 000,00	0,00	280 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	150 000,00	2 200 000,00	2 350 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		30 153 222,90	30 153 222,90
Dépenses de fonctionnement – Total		9 396 091,86	32 353 222,90	41 749 314,76

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	140 444,64	1 000 000,00	1 140 444,64
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	8 242 884,40	400 000,00	8 642 884,40
204	Subventions d'équipement versées	1 607 947,88	1 500 000,00	3 107 947,88
21	Immobilisations corporelles (6)	4 852 985,92	0,00	4 852 985,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	73 386 667,20	4 380 000,00	77 766 667,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	7 012 000,00	7 012 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	2 040 571,51	0,00	2 040 571,51
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
Dépenses d'investissement – Total		90 371 501,55	14 292 000,00	104 663 501,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 995 806,59
------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14
-----------------------------------------------------	-----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 451 955,50		1 451 955,50
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 300 147,95		10 300 147,95
74	Dotations et participations	1 365 673,44		1 365 673,44
75	Autres produits de gestion courante	4 630 000,00	0,00	4 630 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	428 000,00	1 000 000,00	1 428 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		18 185 776,89	1 000 000,00	19 185 776,89

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 563 537,87
-------------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	696 440,00	0,00	696 440,00
13	Subventions d'investissement	44 647 086,67	1 500 000,00	46 147 086,67
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 780 000,00	4 780 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	742 500,00	7 012 000,00	7 754 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 034 727,25	0,00	13 034 727,25
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 200 000,00	2 200 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	2 740 362,94	0,00	2 740 362,94
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		30 153 222,90	30 153 222,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00		15 000,00
Recettes d'investissement – Total		61 876 116,86	45 645 222,90	107 521 339,76

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	137 968,38
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14
-----------------------------------------------------	-----------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 148 726,57	3 798 396,00	0,00
60612	Energie - Electricité	186 000,00	186 000,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	500,00	500,00	0,00
60622	Carburants	15 500,00	20 000,00	0,00
60623	Alimentation	2 000,00	2 000,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	600,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	1 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 076,95	9 500,00	0,00
60636	Vêtements de travail	296,21	1 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	13 553,08	11 300,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	7 000,00	7 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 425 035,98	1 240 396,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 538,70	3 500,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 300,00	1 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	80 000,00	80 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	1 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 837 517,87	1 634 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 300,00	9 300,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	0,00
6156	Maintenance	119 081,71	130 630,00	0,00
6161	Multirisques	22 500,00	28 120,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	10 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 028,40	4 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	9 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	72 389,20	63 600,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	20 000,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	10 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	1 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	27 550,00	41 700,00	0,00
6237	Publications	7 000,00	11 700,00	0,00
6238	Divers	1 200,00	700,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 500,00	1 500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	100,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	500,00	0,00
6256	Missions	30 500,00	50 400,00	0,00
6257	Réceptions	25 650,77	17 700,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	10 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	47 717,70	31 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	80 090,00	79 850,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	40 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	1 500,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	15 000,00	15 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	800,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 300 000,00	3 301 197,84	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	190 000,00	0,00
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts	30,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	31 261,00	31 865,40	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 077,00	7 877,72	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 533,00	40 357,21	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 739,00	4 779,86	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 538 582,00	1 203 838,07	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	26 633,00	31 028,28	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	528 066,00	488 706,06	0,00
64131	Rémunérations non tit.	230 670,00	280 176,72	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	77 286,00	100 984,42	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	31 609,66	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	277 003,00	298 351,99	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	399 147,00	403 248,28	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 473,00	15 437,02	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	110 000,00	110 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	5 000,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	437,15	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 000,00	15 000,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	2 500,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	40 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	452 033,48	450 000,00	0,00
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	452 033,48	450 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	357 067,14	525 018,43	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 440,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	124 325,00	79 739,93	0,00
6532	Frais de mission	10 000,00	10 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 618,00	3 349,07	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	5 457,43	0,00
6535	Formation	4 000,00	4 000,00	0,00
65731	Subv. fonct. Etat	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	314 322,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	37 862,14	11 650,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	5 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	171 822,00	71 500,00	0,00
65888	Autres	0,00	20 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		8 257 827,19	8 074 612,27	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	76 000,00	280 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	70 000,00	250 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	30 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	150 000,00	150 000,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	150 000,00	150 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	100 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 483 827,19	8 604 612,27	0,00
023	Virement à la section d'investissement	24 613 237,02	30 153 222,90	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 275 000,00	2 200 000,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 275 000,00	2 200 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		26 888 237,02	32 353 222,90	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		26 888 237,02	32 353 222,90	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 372 064,21	40 957 835,17	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	791 479,59
-----------------------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76
------------------------------------------------------	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	10 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	10 000,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 328 341,24	987 840,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	900 401,24	400 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	108 940,00	133 340,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	259 000,00	219 000,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	115 000,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	60 000,00	120 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 224 311,98	10 300 000,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	10 224 311,98	10 300 000,00	0,00
74	Dotations et participations	3 356 480,26	1 323 000,00	0,00
744	FCTVA	66,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	5 000,00	5 000,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	2 966 504,73	1 252 000,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	280 874,53	60 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	2 000,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	104 035,00	4 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 454 449,00	4 630 000,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	4 404 449,00	4 580 000,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50 000,00	50 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		19 363 582,48	17 250 840,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	251 000,00	428 000,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	120 000,00	82 000,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	30 000,00	50 000,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	196 000,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	101 000,00	100 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		19 614 582,48	17 678 840,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 614 582,48	18 678 840,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	506 936,89
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	22 563 537,87
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 141 228,24	5 957 320,00	0,00
2031	Frais d'études	5 690 982,34	5 450 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	252 245,90	259 320,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	198 000,00	248 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 895 309,74	650 000,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	17 984,46	0,00	0,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 800 406,86	380 000,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	29 118,16	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 047 800,26	270 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 947 107,50	4 583 300,00	0,00
2111	Terrains nus	10 000,00	10 000,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	1 550 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	898 449,36	500 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 683 864,52	2 293 000,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	100 000,00	80 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	185 611,21	133 300,00	0,00
2184	Mobilier	11 240,02	15 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 942,39	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	65 723 359,04	44 938 043,00	0,00
2313	Constructions	14 679,40	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	64 746 179,64	44 195 543,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	962 500,00	742 500,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		79 707 004,52	56 128 663,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	266 444,64	139 000,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	1 444,64	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	25 000,00	89 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	240 000,00	50 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	2 000 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	2 000 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00	0,00
Total des dépenses financières		2 366 444,64	239 000,00	0,00
45810001	TC 19 LIFFRE - EF Rue de l'endroit Joli (6)	18 000,00	0,00	0,00
45810002	TC 19 ST-MELOIR - Rue de la Main d'argent (6)	29 567,18	0,00	0,00
45810003	EP 19 ST MARC LE BLANC - Rénovation Ecl Rue de Rennes Nord (6)	3 671,74	0,00	0,00
45810004	EP 19 RM/ROMILLE - EF rue de la Perronaye (6)	23 134,10	0,00	0,00
45810005	EP 19 MINIHC s/ RANCE - rue de la Chevalerie (6)	648,80	0,00	0,00
45810006	EP 19 BAIS - rue des Tisserands (hors agglo) (6)	18 083,23	0,00	0,00
45810007	EP 19 BAIS - rue des Tisserands (agglo) (6)	29 034,33	0,00	0,00
45810008	TC 19 ST MALO DE PHILY - Lot. La Vieillardais (6)	1 665,89	0,00	0,00
45810009	TC 19 CREVIN - EF route du Val (6)	474,00	0,00	0,00
45810010	EP 19 FOUGERES - EF rue de la Pellerine - TR2 (6)	19 711,62	0,00	0,00
45810011	EP 19 HIREL - EF rue Bout de la Ville (6)	44 311,81	0,00	0,00
45810012	TC 19 ST MALO DE PHILY - EF impasse de la Vieillardais (6)	5 028,00	0,00	0,00
45810013	EP 19 TEILLAY - EF rue du Manoir (6)	44 664,00	0,00	0,00
45810014	EP 19 PLEURTUIT - EF rue de la Crochais (6)	7 584,00	0,00	0,00
45810015	EP 19 ST PÈRE MARC EN POULET - EF rue Jean Monnet (6)	5 857,94	0,00	0,00
45810016	TC 19 CHAMPEAUX - EF rue de l'école (6)	27 106,80	0,00	0,00
45810017	TC 19 - ST MELOIR DES ONDES - EF rue de la Fontaine (6)	44 402,40	0,00	0,00
45810018	TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR1 (6)	145 980,00	0,00	0,00
45810019	TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR2 (6)	49 467,60	0,00	0,00
45810020	TC DINARD - EF rue de la Callibotais (6)	21 523,20	0,00	0,00
45810021	EP/TC 20 SAINT-MALO - EF Boulevard des Déportés (6)	26 738,40	0,00	0,00
45810022	EP/TC 20 SAINT-MALO - EF rues Dufresne et Rio de Janeiro (6)	75 292,80	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
45810023	TC 20 MUEL - EF rue de Penhouet (6)	13 725,60	0,00	0,00
45810024	EP/TC 20 SAINT-BRIAC s/ MER - EF rue des Préaux (6)	45 756,10	0,00	0,00
45810025	TC 20 ST MELOIR - EF rue et impasse de la Ville Auffray (6)	0,00	0,00	0,00
45810026	TC 20 ST MELOIR - EF rue Radegonde (6)	0,00	0,00	0,00
45810027	TC 20 GUIPRY-MESSAC - EF rue de la Chapelle TR1 (6)	0,00	0,00	0,00
45810028	TC 20 GOSNE - EF rue de Lillet (6)	0,00	0,00	0,00
45810029	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue Duguesclin (6)	0,00	0,00	0,00
45810030	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue des Jardins (6)	0,00	0,00	0,00
45810031	TC 20 IFFENDIC - EF rue des Lauriers (6)	0,00	0,00	0,00
45810032	TC 20 LE MINIHIC / RANCE - EF rue des Marins (6)	0,00	0,00	0,00
45810033	TC LE MINIHIC / RANCE - EF rue du Révérend Père Lebret (6)	0,00	0,00	0,00
45810034	TC 20 HIREL - EF rés. de la Quémière (6)	0,00	0,00	0,00
45810035	TC 20 ST BRIAC/MER - EF Dame Jouanne (6)	0,00	0,00	0,00
45810036	TC 20 LA BAZOUGE DU DESERT - EF La Denoualière (6)	0,00	0,00	0,00
45810037	TC 20 RIVES DU COUESNON - EF rue du Général (6)	0,00	0,00	0,00
45810038	EP 20 St Grégoire (RM) - EF tr2 Rue du Gal de Gaulle (6)	0,00	0,00	0,00
45810039	EP/TC 20 St Jacques de la Lande (RM) - EF avenue Roger Dodin (6)	0,00	0,00	0,00
45810040	EP/TC 20 SAULNIERES - EF résidence Rosiers (6)	0,00	0,00	0,00
45810041	EP/TC 20 SAULNIERES - EF rue des Saulniers (6)	0,00	0,00	0,00
45810042	TC 20 MONTREUIL SS PEROUSE - EF rues petit manoir, tertre, PL, place mairie (6)	0,00	0,00	0,00
45810043	EP/TC 20 LES PORTES DU COGLAIS - EF rue St Germain llot Petites Cours (6)	0,00	0,00	0,00
45810044	TC 20 MINIAC MORVAN - EF Impasse des Pommiers (6)	0,00	0,00	0,00
45810045	TC DINARD - EF bd de la Mer TR1 (6)	0,00	0,00	0,00
45810046	TC 20 DINARD - EF bd de la Mer TR2 (6)	0,00	0,00	0,00
45810047	TC 20 MONTREUIL LE GAST - EF rue de la Mézière (6)	0,00	0,00	0,00
45810048	TC 20 GAEL - EF rue du Paradis (6)	0,00	0,00	0,00
45810049	EP/TC 20 RM - EF Chavagne - rue de l'Avenir (6)	0,00	0,00	0,00
45810050	EP/TC 20 BEDEE - EF rue de la Cité (6)	0,00	0,00	0,00
45810051	EP/TC LE LOROUX - EF rues Renardières et Lavandières (6)	0,00	0,00	0,00
45810052	EP/TC GUICHEN - EF rue de Louvain (6)	0,00	0,00	0,00
45810053	TC 20 CHAMPEAUX - EF Rue du Château de l'Espinay (6)	0,00	0,00	0,00
45810054	TC 20 VIGNOC - EF Rue du Pont (6)	0,00	0,00	0,00
45810055	EP/TC 20 RM - EF TR1 Rue de la Géminais (Chevaigné) (6)	0,00	0,00	0,00
45810056	TC 20 MONTREUIL S/ILLE - EF rue des Chênes (6)	0,00	0,00	0,00
45810057	TC 20 PLELAN - EF Rue du Marché TR1 (6)	0,00	0,00	0,00
45810058	EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR1 (6)	0,00	0,00	0,00
45810059	EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR2 (6)	0,00	0,00	0,00
45810060	TC 20 LOUTEHEL - EF rue de la Scierie (6)	0,00	0,00	0,00
45810061	TC 20 LOUTEHEL - EF Thidoret (6)	0,00	0,00	0,00
45810062	EP/TC 20 RM - EF rues StGeorges - Av onglées (6)	0,00	0,00	0,00
45810063	EP/TC 20 ST MALO - EF rue Blaise de Maisonneuve (6)	0,00	0,00	0,00
45810064	EP/TC 20 ST MALO - EF av Cottages et Roger Salengro (6)	0,00	0,00	0,00
458112099	TD 12 CNTE CNES MONTFORT - TD Photovoltaïque (Iffendic) (6)	0,00	0,00	0,00
458115081	EP 15 CC PAYS DU GRAND-FOUGERAY - EP Rue de Rennes (Grd-Fougeray) (6)	0,00	0,00	0,00
458115083	EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 communes) (6)	58 641,85	0,00	0,00
458116010	EP 16 BAIN DE BZH - EF Bd Jules Jouin (6)	0,00	0,00	0,00
458116031	EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR1 (6)	0,00	0,00	0,00
458116071	EP 16 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR1 (6)	14 703,52	0,00	0,00
458116078	EP 16 RENNES METROPOLE - EP Programme rénovation TR2 (Coprs-nuds) (6)	37 560,00	0,00	0,00
458117015	TC 17 ERCE-PRES-LIFFRE - EF Rues de Fougères et de la Croix de l'écu (6)	6 766,98	0,00	0,00
458117028	BT 17 ST-GUINOUX - 2 bornes marché Aménagement du parc (6)	274,38	0,00	0,00
458117047	EP 17 ST-MALO - EF Rue du Chamoine Edouard Lainé (6)	16 320,00	0,00	0,00
458117103	TC 17 PLEUMELEUC - EF Rues Blottais, Chiloux et Sauvée (6)	16 727,91	0,00	0,00
458117119	EP 17 VITRE - EF Rue des artisans (6)	61 800,00	0,00	0,00
458117125	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Toullier et Jan (Bruz) (6)	18 938,40	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458117127	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Després et Tricault (Bruz) (6)	33 884,20	0,00	0,00
458118003	TC 18 SAINT SULIAC - EF Rues du Bignon et des Salines (6)	21 318,37	0,00	0,00
458118009	EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1 (6)	4 900,62	0,00	0,00
458118017	TC 18 - THOURIE - EF RUE Duguesclin (6)	5 800,62	0,00	0,00
458118029	TC 18 - ERCE EN LAMEE - EF Rue des Mimosas (6)	4 916,28	0,00	0,00
458118033	TC 18 - ST-AUBIN DES LANDES - EF Allées du Point du jour et Champs Fleuri, Rue de la Vallée (6)	4 563,75	0,00	0,00
458118035	EP 18 - RENNES METROPOLE - EF Rues du Calvaire, de Rennes et de la Lande (Acigné) (6)	0,00	0,00	0,00
458118040	IRVE 18 - RENNES METROPOLE - Mise à niveau bornes de recharge VE (6)	25 073,63	0,00	0,00
458118043	TC 18 - St-GEORGES DE CHESNE - EF rue de la Forge (6)	4 562,22	0,00	0,00
458118048	TC 18 - HEDE-BAZOUGES - EF rue de la Barrière (6)	1 210,28	0,00	0,00
458118053	EP 18 - ST-MEDARD SUR ILLE - EP Rénovation EP rue du Fournil (6)	12 090,48	0,00	0,00
458118054	EP 18 - ST-MEDARD SUR ILLE - EP Rénovation EP rue de la Gare, le Roquet (6)	0,00	0,00	0,00
458118057	TC 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Hermine (6)	17 398,46	0,00	0,00
458118065	EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes (6)	68 316,30	0,00	0,00
458118071	EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mairie TR1 (6)	27 676,81	0,00	0,00
458118073	TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rues de la Cour et du Valon (6)	9 869,87	0,00	0,00
458118074	TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rue de Rennes (6)	5 977,33	0,00	0,00
458118076	EP 18 DINARD - EF Boulevard Féart TR3 (6)	0,00	0,00	0,00
458118080	TC 18 PIRE SIR SEICHE - EF Ruelle St Denis (6)	1 278,93	0,00	0,00
458118083	EP 18 ST-GERMAIN DU PINEL - EP Rénovation EP Champ de la Croix et Meunière (6)	27 184,19	0,00	0,00
458118086	EP 18 VITRE - EF Rue d'Ernée TR1 (6)	22 583,77	0,00	0,00
458118087	TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais (6)	4 791,71	0,00	0,00
458118089	TC 18 ST-MALO - EF Rue Hochelaga (6)	12 581,11	0,00	0,00
458118090	TC 18 ST-MALO - EF Rue de la Passagère (6)	43 652,46	0,00	0,00
458118091	EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2 (6)	24 693,20	0,00	0,00
458119001	TC 19 LIFFRE - EF Rue de la Bergerie (6)	0,00	0,00	0,00
458119002	TC 19 LIFFRE - EF Rue des Canadiens (6)	0,00	0,00	0,00
458119003	TC 19 NOYAL S/VILAINE - EF Rue Alexis Geffrault (6)	10 443,48	0,00	0,00
458119004	EP 19 ST-MALO - EF Rue Guillaume Onfroy (6)	0,00	0,00	0,00
458119005	TC 19 ETRELLES - EF Rue des Artisans (6)	12 480,00	0,00	0,00
458119006	TC 19 ST-THUAL - EF Rue d'Armor et Parking terrain des sports (6)	8 481,23	0,00	0,00
458119007	EP 19 GRAND-FOUGERAY - EF rue des Tanneries (6)	11 183,84	0,00	0,00
458119008	TC 19 GAHARD - EF Rue des Landes (6)	16 600,93	0,00	0,00
458119009	EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Route de la Vallée (6)	20 982,94	0,00	0,00
458119010	EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Rue de Kermainguy (6)	13 912,00	0,00	0,00
458119011	EP 19 CHATEAUBOURG - EF Bd de la Liberté TR1 (6)	25 740,11	0,00	0,00
458119012	TC 19 MARPIRE - EF Allée des Mimosas (6)	9 840,00	0,00	0,00
458119013	TC 19 PLELAN LE GRAND - EF Chemin des Châteaux (6)	20 933,23	0,00	0,00
458119014	EP 19 RENNES METROPOLE - EF rues de Vernet de la Siacrée (Nouvoitou) (6)	9 301,87	0,00	0,00
458119015	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue Guy d'Espinay (6)	37 181,21	0,00	0,00
458119016	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue Madame de Sévigné (6)	0,00	0,00	0,00
458119017	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Bel Air (6)	15 559,58	0,00	0,00
458119018	EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée TR2 (6)	21 828,40	0,00	0,00
458119019	TC 19 GRAND-FOUGERAY - EF Rue des Tanneries (6)	3 853,28	0,00	0,00
458119020	EP 19 PLEINE FOUGERES - EF Rue Surcouf (6)	8 972,18	0,00	0,00
458119021	EP 19 EPINIAC - EF Rue des Artisans (6)	87 342,94	0,00	0,00
458119022	EP 19 CHATEAUGIRON - EF Rue de Noyal-sur-Vilaine (6)	48 462,94	0,00	0,00
458119023	EP 19 RENNES METROPOLE - EF Rue de la Chalotais (Thorigné-Fouillard) (6)	39 448,92	0,00	0,00
458119024	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue St-Paterne (6)	23 235,65	0,00	0,00
458119025	EP 19 PIPRIAC - EF Rue Théodore Botrel (6)	14 841,72	0,00	0,00
458119026	EP 19 PIPRIAC - EF Rue Pasteur (6)	21 823,27	0,00	0,00
458119027	EP 19 TREVERIEN - EF Rue de la Forge (6)	12 600,35	0,00	0,00
458119028	EP 19 TREVERIEN - EF Rue des Soeurs (6)	9 503,16	0,00	0,00
458119029	EP 19 TREVERIEN - EF Rue l'Abbé Pierre Bertel (6)	20 463,61	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458119030	TC 19 PLESDER - EF Rues du Jerzual, Félicité Lamenaïs, Chemin de boulin TR1 (6)	11 326,39	0,00	0,00
458119031	EP 19 CHERUEIX - EF Rue Théophile Blin (6)	86 778,28	0,00	0,00
458119032	TC 19 LAIGNELET - EF Résidence du Clos Coris (6)	22 232,68	0,00	0,00
458119033	TC 19 LAIGNELET - EF Rue des Pichonnais (6)	0,00	0,00	0,00
458119034	EP 19 RENNES METROPOLE - EF Rue de Chateaugiron (St-Armel) (6)	6 648,54	0,00	0,00
458119035	EP 19 ST-MALO - EF Secteur Etrier, Marville (6)	0,00	0,00	0,00
458119036	EP 19 ST-MALO - EF Rue de Renan et Villebois Mareuil (6)	76 540,30	0,00	0,00
458119037	TC 19 ROMAGNE-EF Rue de St Sauveur (6)	2 302,50	0,00	0,00
458119038	TC 19 DROUGES- EF Rue de la Fontaine Jean (6)	10 616,56	0,00	0,00
458119039	EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatel (6)	15 063,79	0,00	0,00
458119040	EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée (6)	16 613,37	0,00	0,00
458119041	TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré (6)	10 371,23	0,00	0,00
458119042	TC 19 SAINT-THUAL - EF Rue de l'Auriol (6)	0,00	0,00	0,00
458119043	TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération (6)	18 611,91	0,00	0,00
458119044	EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes (6)	7 397,42	0,00	0,00
458119045	TC 19 MOUAZE - EF Rue Saint Melaine et le quartier du Breil (6)	11 213,36	0,00	0,00
458119046	EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecoufle (6)	22 859,81	0,00	0,00
458119047	TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes (6)	6 317,00	0,00	0,00
458119048	EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34 (6)	29 805,56	0,00	0,00
458119049	TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvaire, Renouvin, Hortensias (6)	41 103,29	0,00	0,00
458119050	EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square (6)	51 480,00	0,00	0,00
458119051	EP 19 SAINT BROLADRE -EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse Anne (6)	123 360,00	0,00	0,00
458119052	TC 19 CUGUEN - EF Rue des Trois Croix (6)	4 820,47	0,00	0,00
458119053	TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes (6)	58 320,00	0,00	0,00
458119054	EP 19 VITRE - EF Ruède la Mériaïs (6)	26 579,40	0,00	0,00
458119055	TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle Tr2 (6)	12 663,37	0,00	0,00
458212099	TD 12 CNTE CNES MONTFORT - TD Photovoltaïque (Iffendic) (6)	0,00	0,00	0,00
458219047	TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		2 515 529,24	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		84 588 978,40	56 367 663,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 000 000,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	0,00	1 000 000,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 046 000,00	13 292 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	400 000,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	1 500 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 946 000,00	4 380 000,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	8 100 000,00	7 012 000,00	0,00
45810025	TC 20 ST MELOIR - EF rue et impasse de la Ville Auffray	0,00	0,00	0,00
45810027	TC 20 GUIPRY-MESSAC - EF rue de la Chapelle TR1	0,00	0,00	0,00
45810028	TC 20 GOSNE - EF rue de Lillet	0,00	0,00	0,00
45810029	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue Duguesclin	0,00	0,00	0,00
45810030	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue des Jardins	0,00	0,00	0,00
45810031	TC 20 IFFENDIC - EF rue des Lauriers	0,00	0,00	0,00
45810034	TC 20 HIREL - EF rés. de la Quémère	0,00	0,00	0,00
45810035	TC 20 ST BRIAC/MER - EF Dame Jouanne	0,00	0,00	0,00
45810036	TC 20 LA BAZOUGE DU DESERT - EF La Denoualière	0,00	0,00	0,00
45810037	TC 20 RIVES DU COUESNON - EF rue du Général	0,00	0,00	0,00
45810038	EP 20 St Grégoire (RM) - EF tr2 Rue du Gal de Gaulle	0,00	0,00	0,00
45810039	EP/TC 20 St Jacques de la Lande (RM) - EF avenue Roger Dodin	0,00	0,00	0,00
45810041	EP/TC 20 SAULNIERES - EF rue des Saulniers	0,00	0,00	0,00
45810042	TC 20 MONTREUIL SS PEROUSE - EF rues petit manoir, tertre, PL, place mairie	0,00	0,00	0,00
45810045	TC DINARD - EF bd de la Mer TR1	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
45810047	TC 20 MONTREUIL LE GAST - EF rue de la Mézière	0,00	0,00	0,00
45810049	EP/TC 20 RM - EF Chavagne - rue de l'Avenir	0,00	0,00	0,00
45810051	EP/TC LE LOROUX - EF rues Renardières et Lavandières	0,00	0,00	0,00
45810052	EP/TC GUICHEN - EF rue de Louvain	0,00	0,00	0,00
45810057	TC 20 PLELAN - EF Rue du Marché TR1	0,00	0,00	0,00
45810058	EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR1	0,00	0,00	0,00
45810059	EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR2	0,00	0,00	0,00
45810060	TC 20 LOUTEHEL - EF rue de la Scierie	0,00	0,00	0,00
45810061	TC 20 LOUTEHEL - EF Thidoret	0,00	0,00	0,00
45810062	EP/TC 20 RM - EF rues StGeorges - Av onglées	0,00	0,00	0,00
45810063	EP/TC 20 ST MALO - EF rue Blaise de Maisonneuve	0,00	0,00	0,00
45810064	EP/TC 20 ST MALO - EF av Cottages et Roger Salengro	0,00	0,00	0,00
458117015	TC 17 ERCE-PRES-LIFFRE - EF Rues de Fougères et de la Croix de l'écu	0,00	0,00	0,00
458119023	EP 19 RENNES METROPOLE - EF Rue de la Chalotais (Thorigné-Fouillard)	0,00	0,00	0,00
458119026	EP 19 PIPRIAC - EF Rue Pasteur	0,00	0,00	0,00
458119054	EP 19 VITRE - EF Ruede la Mériaïs	0,00	0,00	0,00
45820044	TC 20 MINIAC MORVAN - EF Impasse des Pommiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		11 046 000,00	14 292 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		95 634 978,40	70 659 663,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	34 003 838,55
-----------------------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 995 806,59
-----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14
-----------------------------------------------------	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	32 469 395,65	19 148 500,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	279 000,00	169 800,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	9 976,00	25 000,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	3 600 000,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	630 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	152 700,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	100 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	80 000,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	10 034 848,09	4 686 100,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	1 092 704,35	242 900,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 972 867,21	9 542 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	782 500,00	742 500,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	782 500,00	742 500,00	0,00
Total des recettes d'équipement		33 251 895,65	19 891 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 356 998,41	834 408,38	0,00
10222	FCTVA	863 632,00	696 440,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 493 366,41	137 968,38	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 081 442,18	4 412 000,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	8 081 442,18	4 412 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	15 000,00	0,00
Total des recettes financières		22 538 440,59	5 261 408,38	0,00
45810060	TC 20 LOUTEHEL - EF rue de la Scierie (5)	0,00	0,00	0,00
45810061	TC 20 LOUTEHEL - EF Thidoret (5)	0,00	0,00	0,00
458112099	TD 12 CNTE CNES MONTFORT - TD Photovoltaïque (Ifendic) (5)	0,00	0,00	0,00
458119047	TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes (5)	0,00	0,00	0,00
45820001	TC 19 LIFFRE - EF Rue de l'endroit Joli (5)	18 745,54	0,00	0,00
45820002	TC 19 ST-MELOIR - Rue de la Main d'argent (5)	15 896,00	0,00	0,00
45820003	EP 19 ST MARC LE BLANC - Rénovation Ecl Rue de Rennes Nord (5)	7 184,20	0,00	0,00
45820004	EP 19 RM/ROMILLE - EF rue de la Perronaye (5)	35 274,60	0,00	0,00
45820005	EP 19 MINIHC s/ RANCE - rue de la Chevalerie (5)	2 065,20	0,00	0,00
45820006	EP 19 BAIS - rue des Tisserands (hors agglo) (5)	19 079,20	0,00	0,00
45820007	EP 19 BAIS - rue des Tisserands (agglo) (5)	39 102,60	0,00	0,00
45820008	TC 19 ST MALO DE PHILY - Lot. La Vieillardais (5)	2 950,80	0,00	0,00
45820009	TC 19 CREVIN - EF route du Val (5)	474,00	0,00	0,00
45820010	EP 19 FOUGERES - EF rue de la Pellerine - TR2 (5)	95 489,00	0,00	0,00
45820011	EP 19 HIREL - EF rue Bout de la Ville (5)	46 786,80	0,00	0,00
45820012	TC 19 ST MALO DE PHILY - EF impasse de la Vieillardais (5)	7 105,20	0,00	0,00
45820013	EP 19 TEILLAY - EF rue du Manoir (5)	39 129,00	0,00	0,00
45820014	EP 19 PLEURTUIT - EF rue de la Crochais (5)	7 584,00	0,00	0,00
45820015	EP 19 ST PÈRE MARC EN POULET - EF rue Jean Monnet (5)	9 840,00	0,00	0,00
45820016	TC 19 CHAMPEAUX - EF rue de l'école (5)	27 106,80	0,00	0,00
45820017	TC 19 - ST MELOIR DES ONDES - EF rue de la Fontaine (5)	22 201,20	0,00	0,00
45820018	TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR1 (5)	140 893,00	0,00	0,00
45820019	TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR2 (5)	47 720,60	0,00	0,00
45820020	TC DINARD - EF rue de la Callibotais (5)	21 059,20	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
45820021	EP/TC 20 SAINT-MALO - EF Boulevard des Déportés (5)	26 305,40	0,00	0,00
45820022	EP/TC 20 SAINT-MALO - EF rues Dufresne et Rio de Janeiro (5)	71 104,80	0,00	0,00
45820023	TC 20 MUEL - EF rue de Penhouet (5)	13 275,60	0,00	0,00
45820024	EP/TC 20 SAINT-BRIAC s/ MER - EF rue des Préaux (5)	43 366,00	0,00	0,00
45820025	TC 20 ST MELOIR - EF rue et impasse de la Ville Auffray (5)	0,00	0,00	0,00
45820026	TC 20 ST MELOIR - EF rue Radegonde (5)	0,00	0,00	0,00
45820027	TC 20 GUIPRY-MESSAC - EF rue de la Chapelle TR1 (5)	0,00	0,00	0,00
45820028	TC 20 GOSNE - EF rue de Lillet (5)	0,00	0,00	0,00
45820029	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue Duguesclin (5)	0,00	0,00	0,00
45820030	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue des Jardins (5)	0,00	0,00	0,00
45820031	TC 20 IFFENDIC - EF rue des Lauriers (5)	0,00	0,00	0,00
45820032	TC 20 LE MINIHIIC / RANCE - EF rue des Marins (5)	0,00	0,00	0,00
45820033	TC LE MINIHIIC / RANCE - EF rue du Révérend Père Lebreton (5)	0,00	0,00	0,00
45820034	TC 20 HIREL - EF rés. de la Quémère (5)	0,00	0,00	0,00
45820035	TC 20 ST BRIAC/MER - EF Dame Jouanne (5)	0,00	0,00	0,00
45820036	TC 20 LA BAZOUGE DU DESERT - EF La Denoualière (5)	0,00	0,00	0,00
45820037	TC 20 RIVES DU COUESNON - EF rue du Général (5)	0,00	0,00	0,00
45820038	EP 20 St Grégoire (RM) - EF tr2 Rue du Gal de Gaulle (5)	0,00	0,00	0,00
45820039	EP/TC 20 St Jacques de la Lande (RM) - EF avenue Roger Dodin (5)	0,00	0,00	0,00
45820040	EP/TC 20 SAULNIERES - EF résidence Rosiers (5)	0,00	0,00	0,00
45820041	EP/TC 20 SAULNIERES - EF rue des Saulniers (5)	0,00	0,00	0,00
45820042	TC 20 MONTREUIL SS PEROUSE - EF rues petit manoir, tertre, PL, place mairie (5)	0,00	0,00	0,00
45820043	EP/TC 20 LES PORTES DU COGLAIS - EF rue St Germain llot Petites Cours (5)	0,00	0,00	0,00
45820044	TC 20 MINIAC MORVAN - EF Impasse des Pommiers (5)	0,00	0,00	0,00
45820045	TC DINARD - EF bd de la Mer TR1 (5)	0,00	0,00	0,00
45820046	TC 20 DINARD - EF bd de la Mer TR2 (5)	0,00	0,00	0,00
45820047	TC 20 MONTREUIL LE GAST - EF rue de la Mézière (5)	0,00	0,00	0,00
45820048	TC 20 GAEL - EF rue du Paradis (5)	0,00	0,00	0,00
45820049	EP/TC 20 RM - EF Chavagne - rue de l'Avenir (5)	0,00	0,00	0,00
45820050	EP/TC 20 BEDEE - EF rue de la Cité (5)	0,00	0,00	0,00
45820051	EP/TC LE LOROUX - EF rues Renardières et Lavandières (5)	0,00	0,00	0,00
45820052	EP/TC GUICHEN - EF rue de Louvain (5)	0,00	0,00	0,00
45820053	TC 20 CHAMPEAUX - EF Rue du Château de l'Espinay (5)	0,00	0,00	0,00
45820054	TC 20 VIGNOC - EF Rue du Pont (5)	0,00	0,00	0,00
45820055	EP/TC 20 RM - EF TR1 Rue de la Géminais (Chevaigné) (5)	0,00	0,00	0,00
45820056	TC 20 MONTREUIL S/ILLE - EF rue des Chênes (5)	0,00	0,00	0,00
45820057	TC 20 PLELAN - EF Rue du Marché TR1 (5)	0,00	0,00	0,00
45820058	EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR1 (5)	0,00	0,00	0,00
45820059	EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR2 (5)	0,00	0,00	0,00
45820062	EP/TC 20 RM - EF rues StGeorges - Av onglées (5)	0,00	0,00	0,00
45820063	EP/TC 20 ST MALO - EF rue Blaise de Maisonneuve (5)	0,00	0,00	0,00
45820064	EP/TC 20 ST MALO - EF av Cottages et Roger Salengro (5)	0,00	0,00	0,00
458212099	TD 12 CNTE CNES MONTFORT - TD Photovoltaïque (Iffendic) (5)	0,00	0,00	0,00
458215083	EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 communes) (5)	13 319,16	0,00	0,00
458216032	EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR2 (5)	43 185,00	0,00	0,00
458216033	EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR3 (5)	43 800,00	0,00	0,00
458216071	EP 16 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR1 (5)	41,89	0,00	0,00
458216072	TC 16 VILLAMEE - EF Sortie bourg RD15 vers Louvigné (5)	4 918,50	0,00	0,00
458216078	EP 16 RENNES METROPOLE - EP Programme rénovation TR2 (Coprs-nuds) (5)	25 040,00	0,00	0,00
458217015	TC 17 ERCE-PRES-LIFFRE - EF Rues de Fougères et de la Croix de l'écu (5)	1 563,40	0,00	0,00
458217040	EP 17 TREFFENDEL - EF Rue de Brocéliande (5)	10 099,95	0,00	0,00
458217047	EP 17 ST-MALO - EF Rue du Chamoine Edouard Lainé (5)	15 240,00	0,00	0,00
458217082	TC 17 LA BAZOUGE DU DESERT - EF Rue du Prince Talmond (5)	424,59	0,00	0,00
458217097	TC 17 LAIGNELET - EF Avenue du Maine (5)	1 547,20	0,00	0,00
458217103	TC 17 PLEUMELEUC - EF Rues Blottais, Chiloux et Sauvée (5)	16 727,91	0,00	0,00
458217111	EP 17 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR2 (5)	775,63	0,00	0,00
458217112	EP 17 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR3 (5)	5 588,87	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458217117	EP 17 PIPRIAC - EF Rue du Dr. Laennec TR2 (5)	4 604,63	0,00	0,00
458217119	EP 17 VITRE - EF Rue des artisans (5)	54 075,00	0,00	0,00
458217121	EP 17 SAINT MALO - EF Avenue Kruger TR3 (5)	4 818,33	0,00	0,00
458217125	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Toullier et Jan (Bruz) (5)	16 948,70	0,00	0,00
458217126	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Carrefour Gernigon/Tricault (Bruz) (5)	0,00	0,00	0,00
458217127	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Després et Tricault (Bruz) (5)	30 312,73	0,00	0,00
458218001	TC 18 CC PAYS DE REDON - EF rue de Cotard (Redon) (5)	51,39	0,00	0,00
458218003	TC 18 SAINT SULIAC - EF Rues du Bignon et des Salines (5)	21 318,37	0,00	0,00
458218004	EP 18 SAINT PERAN - EF RD40 sortie bourg (5)	2 518,17	0,00	0,00
458218005	TC 18 MONTREUIL SOUS PEROUSE - RF Route de Gérard (5)	149,05	0,00	0,00
458218008	EP18 LES PORTES DU COGLAIS - EP extension rue du Lavoir (5)	14,26	0,00	0,00
458218009	EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1 (5)	3 090,11	0,00	0,00
458218013	TC 18 ROZ SUR COUESNON - EF rue du Ruet et impasse Pinet (5)	316,99	0,00	0,00
458218014	EP 18 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS - EF rue du Linon (5)	0,00	0,00	0,00
458218017	TC 18 - THOURIE - EF RUE Duguesclin (5)	5 800,62	0,00	0,00
458218018	EP 18 - LE CROUAIS - EF rue des Portes et des Courtils (5)	0,00	0,00	0,00
458218019	EP 18 - LE CROUAIS - EF rue de la Friche aux Moines (5)	1 950,04	0,00	0,00
458218020	TC 18 - MAEN ROCH - EF rue du parc (5)	9 835,17	0,00	0,00
458218024	EP 18 - REDON - EF rue de la Maillardaie (5)	3 239,43	0,00	0,00
458218026	EP 18 - LOUVIGNE DU DESERT - EF rues Leclerc et Chateaubriand (5)	4 304,50	0,00	0,00
458218027	EP 18 - PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR1 (5)	3 410,01	0,00	0,00
458218028	EP 18 - PIPRIAC - EF Impasse du Champ du Chatel (5)	3 101,68	0,00	0,00
458218029	TC 18 - ERCE EN LAMEE - EF Rue des Mimosas (5)	4 916,28	0,00	0,00
458218030	TC 18 - VIEUX VY S/COUESNON - EF Rue Jean Lizé (5)	8 347,07	0,00	0,00
458218033	TC 18 - ST-AUBIN DES LANDES - EF Allées du Point du jour et Champs Fleuri, Rue de la Vallée (5)	4 563,75	0,00	0,00
458218040	IRVE 18 - RENNES METROPOLE - Mise à niveau bornes de recharge VE (5)	0,00	0,00	0,00
458218041	EP 18 - BAGUER MORVAN - EP Lot La Breche Billy (17 lots) (5)	2 475,81	0,00	0,00
458218043	TC 18 - St-GEORGES DE CHESNE - EF rue de la Forge (5)	4 562,22	0,00	0,00
458218047	EP 18 - ST-MALO - EF place de la grande Hermine (5)	5 756,78	0,00	0,00
458218049	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rues Duguesclin, Clisson, Anne de B., Beaumanoir (5)	15,63	0,00	0,00
458218050	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP Parking cimetière (5)	2 087,82	0,00	0,00
458218051	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rue des Tilleuls et Oliviers (5)	84,04	0,00	0,00
458218052	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rues St Yves, Richemont et Bouleaux (5)	340,60	0,00	0,00
458218053	EP 18 - ST-MEDARD SUR ILLE - EP Rénovation EP rue du Fournil (5)	6 448,26	0,00	0,00
458218054	EP 18 - ST-MEDARD SUR ILLE - EP Rénovation EP rue de la Gare, le Roquet (5)	4 683,86	0,00	0,00
458218055	EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre (5)	11 692,22	0,00	0,00
458218057	TC 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Hermine (5)	17 398,46	0,00	0,00
458218058	EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry (5)	5 892,03	0,00	0,00
458218059	TC 18 IFFENDIC - EF Rue du Stade (5)	2 526,35	0,00	0,00
458218061	EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports (5)	6 047,69	0,00	0,00
458218065	EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes (5)	48 868,74	0,00	0,00
458218069	EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien (5)	14 283,30	0,00	0,00
458218070	EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guéripais (5)	14 403,90	0,00	0,00
458218071	EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mairie TR1 (5)	13 930,66	0,00	0,00
458218073	TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rues de la Cour et du Valon (5)	9 869,87	0,00	0,00
458218074	TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rue de Rennes (5)	5 977,33	0,00	0,00
458218075	TC 18 TRANS-LA-FORET - EF Rue du Mont St Michel TR2 (5)	5 558,03	0,00	0,00
458218080	TC 18 PIRE SIR SEICHE - EF Ruelle St Denis (5)	1 278,93	0,00	0,00
458218082	EP 18 FOUGERES - EF Rue du Moulin de Chaudron (5)	4 303,37	0,00	0,00
458218083	EP 18 ST-GERMAIN DU PINEL - EP Rénovation EP Champ de la Croix et Meunière (5)	4 706,73	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458218085	EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc (5)	2 540,48	0,00	0,00
458218086	EP 18 VITRE - EF Rue d'Ernée TR1 (5)	21 298,11	0,00	0,00
458218087	TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais (5)	4 791,71	0,00	0,00
458218088	EP 18 LE CROUAIS - EF Rues du Stade et Garun (5)	14 829,74	0,00	0,00
458218089	TC 18 ST-MALO - EF Rue Hochelaga (5)	12 581,11	0,00	0,00
458218090	TC 18 ST-MALO - EF Rue de la Passagère (5)	43 652,46	0,00	0,00
458218091	EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2 (5)	16 650,76	0,00	0,00
458219001	TC 19 LIFFRE - EF Rue de la Bergerie (5)	0,00	0,00	0,00
458219002	TC 19 LIFFRE - EF Rue des Canadais (5)	0,00	0,00	0,00
458219003	TC 19 NOYAL S/VILAINE - EF Rue Alexis Geffrault (5)	10 443,48	0,00	0,00
458219004	EP 19 ST-MALO - EF Rue Guillaume Onfroy (5)	777,73	0,00	0,00
458219005	TC 19 ERELLES - EF Rue des Artisans (5)	12 480,00	0,00	0,00
458219006	TC 19 ST-THUAL - EF Rue d'Armor et Parking terrain des sports (5)	8 481,23	0,00	0,00
458219007	EP 19 GRAND-FOUGERAY - EF rue des Tanneries (5)	8 418,34	0,00	0,00
458219008	TC 19 GAHARD - EF Rue des Landes (5)	16 600,93	0,00	0,00
458219009	EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Route de la Vallée (5)	13 135,76	0,00	0,00
458219010	EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Rue de Kermainguy (5)	7 936,71	0,00	0,00
458219011	EP 19 CHATEAUBOURG - EF Bd de la Liberté TR1 (5)	24 337,91	0,00	0,00
458219012	TC 19 MARPIRE - EF Allée des Mimosas (5)	9 840,00	0,00	0,00
458219013	TC 19 PLELAN LE GRAND - EF Chemin des Châteaux (5)	20 933,23	0,00	0,00
458219014	EP 19 RENNES METROPOLE - EF rues de Vernet de la Siacrée (Nouvoitou) (5)	6 481,80	0,00	0,00
458219015	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue Guy d'Espinay (5)	28 713,98	0,00	0,00
458219016	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue Madame de Sévigné (5)	0,00	0,00	0,00
458219017	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Bel Air (5)	11 470,42	0,00	0,00
458219018	EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée TR2 (5)	20 564,05	0,00	0,00
458219019	TC 19 GRAND-FOUGERAY - EF Rue des Tanneries (5)	3 853,28	0,00	0,00
458219020	EP 19 PLEINE FOUGERES - EF Rue Surcouf (5)	5 752,67	0,00	0,00
458219021	EP 19 EPINIAC - EF Rue des Artisans (5)	28 240,00	0,00	0,00
458219022	EP 19 CHATEAUGIRON - EF Rue de Noyal-sur-Vilaine (5)	36 971,06	0,00	0,00
458219023	EP 19 RENNES METROPOLE - EF Rue de la Chalotais (Thorigné-Fouillard) (5)	37 579,97	0,00	0,00
458219024	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue St-Paterne (5)	19 167,24	0,00	0,00
458219025	EP 19 PIPRIAC - EF Rue Théodore Botrel (5)	27 468,78	0,00	0,00
458219026	EP 19 PIPRIAC - EF Rue Pasteur (5)	0,00	0,00	0,00
458219027	EP 19 TREVERIEN - EF Rue de la Forge (5)	8 278,77	0,00	0,00
458219028	EP 19 TREVERIEN - EF Rue des Soeurs (5)	4 812,80	0,00	0,00
458219029	EP 19 TREVERIEN - EF Rue l'Abbé Pierre Bertel (5)	12 156,41	0,00	0,00
458219030	TC 19 PLESDER - EF Rues du Jerzual, Félicité Laménais, Chemin de boulin TR1 (5)	11 326,39	0,00	0,00
458219031	EP 19 CHERUEIX - EF Rue Théophile Blin (5)	59 071,47	0,00	0,00
458219032	TC 19 LAIGNELET - EF Résidence du Clos Coris (5)	22 232,68	0,00	0,00
458219033	TC 19 LAIGNELET - EF Rue des Pichonnais (5)	16 189,44	0,00	0,00
458219034	EP 19 RENNES METROPOLE - EF Rue de Chateaugiron (St-Armel) (5)	5 026,13	0,00	0,00
458219035	EP 19 ST-MALO - EF Secteur Etrier, Marville (5)	31 110,43	0,00	0,00
458219036	EP 19 ST-MALO - EF Rue de Renan et Villebois Mareuil (5)	71 309,33	0,00	0,00
458219037	TC 19 ROMAGNE-EF Rue de St Sauveur (5)	2 302,50	0,00	0,00
458219038	TC 19 DROUGES- EF Rue de la Fontaine Jean (5)	10 616,56	0,00	0,00
458219039	EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatel (5)	9 506,81	0,00	0,00
458219040	EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée (5)	10 718,95	0,00	0,00
458219041	TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré (5)	10 371,23	0,00	0,00
458219042	TC 19 SAINT-THUAL - EF Rue de l'Auriol (5)	5 579,44	0,00	0,00
458219043	TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération (5)	18 541,91	0,00	0,00
458219044	EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes (5)	6 195,05	0,00	0,00
458219045	TC 19 MOUAZE - EF Rue Saint Melaine et le quartier du Breil (5)	11 213,36	0,00	0,00
458219046	EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecoufle (5)	21 943,35	0,00	0,00
458219047	TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes (5)	6 317,00	0,00	0,00
458219048	EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34 (5)	27 321,76	0,00	0,00
458219049	TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvaire, Renouvin, Hortensias (5)	66 960,00	0,00	0,00
458219050	EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square (5)	47 910,00	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458219051	EP 19 SAINT BROLADRE -EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse Anne (5)	78 980,00	0,00	0,00
458219052	TC 19 CUGUEN - EF Rue des Trois Croix (5)	4 820,47	0,00	0,00
458219053	TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes (5)	58 320,00	0,00	0,00
458219054	EP 19 VITRE - EF Ruede la Mériaïs (5)	0,00	0,00	0,00
458219055	TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle Tr2 (5)	12 663,37	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		2 450 678,30	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		58 241 014,54	25 152 408,38	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	24 613 237,02	30 153 222,90	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 275 000,00	2 200 000,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	350 000,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	100 000,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1 000 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	30 000,00	50 000,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 000,00	10 000,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	150 000,00	500 000,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	1 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 000,00	1 000,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 000,00	50 000,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	100 000,00	0,00
28184	Mobilier	15 000,00	20 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	20 000,00	18 000,00	0,00
458219036	EP 19 ST-MALO - EF Rue de Renan et Villebois Mareuil	0,00	0,00	0,00
458219044	EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 888 237,02	32 353 222,90	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 046 000,00	13 292 000,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	1 500 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 946 000,00	4 780 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 100 000,00	7 012 000,00	0,00
45810026	TC 20 ST MELOIR - EF rue Radegonde	0,00	0,00	0,00
45810029	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue Duguesclin	0,00	0,00	0,00
45820002	TC 19 ST-MELOIR - Rue de la Main d'argent	0,00	0,00	0,00
45820003	EP 19 ST MARC LE BLANC - Rénovation Ecl Rue de Rennes Nord	0,00	0,00	0,00
45820004	EP 19 RM/ROMILLE - EF rue de la Perronnaye	0,00	0,00	0,00
45820005	EP 19 MINIHIC s/ RANCE - rue de la Chevalerie	0,00	0,00	0,00
45820006	EP 19 BAIS - rue des Tisserands (hors agglo)	0,00	0,00	0,00
45820007	EP 19 BAIS - rue des Tisserands (agglo)	0,00	0,00	0,00
45820010	EP 19 FOUGERES - EF rue de la Pellerine - TR2	0,00	0,00	0,00
45820013	EP 19 TEILLAY - EF rue du Manoir	0,00	0,00	0,00
45820018	TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR1	0,00	0,00	0,00
45820019	TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR2	0,00	0,00	0,00
45820020	TC DINARD - EF rue de la Callibotais	0,00	0,00	0,00
45820021	EP/TC 20 SAINT-MALO - EF Boulevard des Déportés	0,00	0,00	0,00
45820022	EP/TC 20 SAINT-MALO - EF rues Dufresne et Rio de Janeiro	0,00	0,00	0,00
45820024	EP/TC 20 SAINT-BRIAC s/ MER - EF rue des Préaux	0,00	0,00	0,00
45820030	EP/TC 20 FOUGERES - EF rue des Jardins	0,00	0,00	0,00
45820032	TC 20 LE MINIHIC / RANCE - EF rue des Marins	0,00	0,00	0,00
45820033	TC LE MINIHIC / RANCE - EF rue du Révérend Père Lebrez	0,00	0,00	0,00
45820039	EP/TC 20 St Jacques de la Lande (RM) - EF avenue Roger Dodin	0,00	0,00	0,00
45820040	EP/TC 20 SAULNIERES - EF résidence Rosiers	0,00	0,00	0,00
45820041	EP/TC 20 SAULNIERES - EF rue des Saulniers	0,00	0,00	0,00
45820043	EP/TC 20 LES PORTES DU COGLAIS - EF rue St Germain llot Petites Cours	0,00	0,00	0,00
45820046	TC 20 DINARD - EF bd de la Mer TR2	0,00	0,00	0,00
45820048	TC 20 GAEL - EF rue du Paradis	0,00	0,00	0,00
45820049	EP/TC 20 RM - EF Chavagne - rue de l'Avenir	0,00	0,00	0,00
45820050	EP/TC 20 BEDEE - EF rue de la Cité	0,00	0,00	0,00
45820051	EP/TC LE LOROUX - EF rues Renardières et Lavandières	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
45820053	TC 20 CHAMPEAUX - EF Rue du Château de l'Espinay	0,00	0,00	0,00
45820054	TC 20 VIGNOC - EF Rue du Pont	0,00	0,00	0,00
45820055	EP/TC 20 RM - EF TR1 Rue de la Géminais (Chevaigné)	0,00	0,00	0,00
45820056	TC 20 MONTREUIL S/ILLE - EF rue des Chênes	0,00	0,00	0,00
45820059	EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR2	0,00	0,00	0,00
45820063	EP/TC 20 ST MALO - EF rue Blaise de Maisonneuve	0,00	0,00	0,00
45820064	EP/TC 20 ST MALO - EF av Cottages et Roger Salengro	0,00	0,00	0,00
458215083	EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 communes)	0,00	0,00	0,00
458216014	EP 16 RENNES METROPOLE - EF Bd de la Gare TR1 (Corps-Nuds)	0,00	0,00	0,00
458216031	EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR1	0,00	0,00	0,00
458216032	EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR2	0,00	0,00	0,00
458216033	EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR3	0,00	0,00	0,00
458216071	EP 16 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR1	0,00	0,00	0,00
458216078	EP 16 RENNES METROPOLE - EP Programme rénovation TR2 (Copr-s-nuds)	0,00	0,00	0,00
458217040	EP 17 TREFFENDEL - EF Rue de Brocéliande	0,00	0,00	0,00
458217047	EP 17 ST-MALO - EF Rue du Chamoine Edouard Lainé	0,00	0,00	0,00
458217065	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rue d'Orgères (Bourgbarré)	0,00	0,00	0,00
458217071	EP 17 BRETEIL - EP Rénovation Rue du Vert Village	0,00	0,00	0,00
458217072	EP 17 BRETEIL - EP Rénovation Chemin plateau sportif	0,00	0,00	0,00
458217073	EP 17 BRETEIL - EP Extension Rue des Chauffaux	0,00	0,00	0,00
458217089	EP 17 TEILLAY - EF Rue de Bellevue	0,00	0,00	0,00
458217096	EP 17 ROMILLE - EP Lot. Le Champs Rouatard TR1	0,00	0,00	0,00
458217111	EP 17 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR2	0,00	0,00	0,00
458217112	EP 17 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR3	0,00	0,00	0,00
458217113	EP 17 LE PERTRE - EP Rénovation Centre Bourg	0,00	0,00	0,00
458217117	EP 17 PIPRIAC - EF Rue du Dr. Laennec TR2	0,00	0,00	0,00
458217119	EP 17 VITRE - EF Rue des artisans	0,00	0,00	0,00
458217121	EP 17 SAINT MALO - EF Avenue Kruger TR3	0,00	0,00	0,00
458217122	EP 17 COMBLESSAC - EF Rues des Grées, de l'Abbaye et Saint-Melaine	0,00	0,00	0,00
458217125	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Toullier et Jan (Bruz)	0,00	0,00	0,00
458217127	EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Després et Tricault (Bruz)	0,00	0,00	0,00
458217130	EP 17 ERBREE - EP Rénovation Rues Pommiers, Chênes, Peupliers TR1	0,00	0,00	0,00
458217131	EP 17 ERBREE - EP Rénovation Rues Lilas, Genêts, Valière TR2	0,00	0,00	0,00
458218004	EP 18 SAINT PERAN - EF RD40 sortie bourg	0,00	0,00	0,00
458218008	EP18 LES PORTES DU COGLAIS - EP extension rue du Lavoir	0,00	0,00	0,00
458218009	EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1	0,00	0,00	0,00
458218011	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Rue Lavandières TR3	0,00	0,00	0,00
458218012	EP 18 ERBREE - EP Rénovation EP Place de l'église et dure d'Anjou TR4	0,00	0,00	0,00
458218014	EP 18 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS - EF rue du Linon	0,00	0,00	0,00
458218015	EP 18 LA CHAPELLE AUX FILTZMENS - EF rue des deux croix	0,00	0,00	0,00
458218016	EP 18 -SAINT MALO - EF rue des Patelles	0,00	0,00	0,00
458218018	EP 18 - LE CROUAIS - EF rue des Portes et des Courtils	0,00	0,00	0,00
458218019	EP 18 - LE CROUAIS - EF rue de la Friche aux Moines	0,00	0,00	0,00
458218024	EP 18 - REDON - EF rue de la Maillardaie	0,00	0,00	0,00
458218025	EP 18 - SAINT BROLADRE - EF rue de la Boussaquière et Croix blanche	0,00	0,00	0,00
458218026	EP 18 - LOUVIGNE DU DESERT - EF rues Leclerc et Chateaubriand	0,00	0,00	0,00
458218027	EP 18 - PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR1	0,00	0,00	0,00
458218028	EP 18 - PIPRIAC - EF Impasse du Champ du Chatel	0,00	0,00	0,00
458218035	EP 18 - RENNES METROPOLE - EF Rues du Calvaire, de Rennes et de la Lande (Acigné)	0,00	0,00	0,00
458218036	EP 18 - RENNES METROPOLE - EF Clairville TR2 (Gévezé)	0,00	0,00	0,00
458218042	EP 18 - LA BOSSE DE BRETAGNE - EP Lot Les Perrières (8 lots)	0,00	0,00	0,00
458218047	EP 18 - ST-MALO - EF place de la grande Hermine	0,00	0,00	0,00
458218049	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rues Dugesclin, Clisson, Anne de B., Beaumanoir	0,00	0,00	0,00
458218050	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP Parking cimetière	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458218051	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rue des Tilleuls et Oliviers	0,00	0,00	0,00
458218052	EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rues St Yves, Richemont et Bouleaux	0,00	0,00	0,00
458218053	EP 18 - ST-MEDARD SUR ILLE - EP Rénovation EP rue du Fourmil	0,00	0,00	0,00
458218054	EP 18 - ST-MEDARD SUR ILLE - EP Rénovation EP rue de la Gare, le Roquet	0,00	0,00	0,00
458218055	EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre	0,00	0,00	0,00
458218056	EP 18 LA GUERCHE DE BZH - EF Rue du 14 Juillet TR2	0,00	0,00	0,00
458218058	EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry	0,00	0,00	0,00
458218060	EP 18 ST-DIDIER - EF Rue du Vieux Moulin	0,00	0,00	0,00
458218061	EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports	0,00	0,00	0,00
458218063	EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR1	0,00	0,00	0,00
458218064	EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR2	0,00	0,00	0,00
458218065	EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes	0,00	0,00	0,00
458218066	EP 18 RENNESS METROPOLE - EF Avenue des Fontenelles (Chavagne)	0,00	0,00	0,00
458218067	EP 18 LA SELLE GUERCHAISE - EF Bourg TR2	0,00	0,00	0,00
458218068	EP 18 ST-MALO - EF Avenue de la Varde et Place du Val	0,00	0,00	0,00
458218069	EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien	0,00	0,00	0,00
458218070	EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guéripiais	0,00	0,00	0,00
458218071	EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mairie TR1	0,00	0,00	0,00
458218076	EP 18 DINARD - EF Boulevard Féart TR3	0,00	0,00	0,00
458218077	EP 18 NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE - EF Rue du Coudray et Triolet	0,00	0,00	0,00
458218078	EP 18 NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE - EF Allée Yourcenar et RD 82	0,00	0,00	0,00
458218079	EP 18 ST-BRIAC SUR MER - EF Rue du Port Hue	0,00	0,00	0,00
458218081	EP 18 ST-MALO - EF Rue de la Croix Raux	0,00	0,00	0,00
458218082	EP 18 FOUGERES - EF Rue du Moulin de Chaudron	0,00	0,00	0,00
458218083	EP 18 ST-GERMAIN DU PINEL - EP Rénovation EP Champ de la Croix et Meunière	0,00	0,00	0,00
458218084	EP 18 EPINIAC - EF Rue de la Motte	0,00	0,00	0,00
458218085	EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc	0,00	0,00	0,00
458218086	EP 18 VITRE - EF Rue d'Ernée TR1	0,00	0,00	0,00
458218088	EP 18 LE CROUAI - EF Rues du Stade et Garun	0,00	0,00	0,00
458218091	EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2	0,00	0,00	0,00
458219004	EP 19 ST-MALO - EF Rue Guillaume Onfroy	0,00	0,00	0,00
458219007	EP 19 GRAND-FOUGERAY - EF rue des Tanneries	0,00	0,00	0,00
458219009	EP 19 ST-MALO DE PHILLY - EF Route de la Vallée	0,00	0,00	0,00
458219010	EP 19 ST-MALO DE PHILLY - EF Rue de Kermainguy	0,00	0,00	0,00
458219011	EP 19 CHATEAUBOURG - EF Bd de la Liberté TR1	0,00	0,00	0,00
458219014	EP 19 RENNES METROPOLE - EF rues de Vernet de la Siacrée (Nouvoitou)	0,00	0,00	0,00
458219015	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue Guy d'Espinay	0,00	0,00	0,00
458219016	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue Madame de Sévigné	0,00	0,00	0,00
458219017	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Bel Air	0,00	0,00	0,00
458219018	EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée TR2	0,00	0,00	0,00
458219020	EP 19 PLEINE FOUGERES - EF Rue Surcouf	0,00	0,00	0,00
458219021	EP 19 EPINIAC - EF Rue des Artisans	0,00	0,00	0,00
458219022	EP 19 CHATEAUGIRON - EF Rue de Noyal-sur-Vilaine	0,00	0,00	0,00
458219023	EP 19 RENNES METROPOLE - EF Rue de la Chalotais (Thorigné-Fouillard)	0,00	0,00	0,00
458219024	EP 19 LOUVIGNE DE BAIS - EF Rue St-Paterne	0,00	0,00	0,00
458219025	EP 19 PIPRIAC - EF Rue Théodore Botrel	0,00	0,00	0,00
458219026	EP 19 PIPRIAC - EF Rue Pasteur	0,00	0,00	0,00
458219027	EP 19 TREVERIEN - EF Rue de la Forge	0,00	0,00	0,00
458219028	EP 19 TREVERIEN - EF Rue des Soeurs	0,00	0,00	0,00
458219029	EP 19 TREVERIEN - EF Rue l'Abbé Pierre Bertel	0,00	0,00	0,00
458219031	EP 19 CHERUEIX - EF Rue Théophile Blin	0,00	0,00	0,00
458219033	TC 19 LAIGNELET - EF Rue des Pichonnais	0,00	0,00	0,00
458219034	EP 19 RENNES METROPOLE - EF Rue de Chateaugiron (St-Armel)	0,00	0,00	0,00
458219035	EP 19 ST-MALO - EF Secteur Etrier, Marville	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458219036	EP 19 ST-MALO - EF Rue de Renan et Villebois Mareuil	0,00	0,00	0,00
458219039	EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatel	0,00	0,00	0,00
458219040	EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée	0,00	0,00	0,00
458219044	EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes	0,00	0,00	0,00
458219046	EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecoufle	0,00	0,00	0,00
458219048	EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34	0,00	0,00	0,00
458219050	EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square	0,00	0,00	0,00
458219051	EP 19 SAINT BROLADRE -EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse Anne	0,00	0,00	0,00
458219054	EP 19 VITRE - EF Ruede la Mériaïs	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		36 934 237,02	45 645 222,90	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		95 175 251,56	70 797 631,28	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	36 861 676,86
-----------------------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14
-----------------------------------------------------	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

035031

TRES. RENNES MUNICIPALE

23000 SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

ORIGINE DU DOCUMENT : matthieu.bonne

Exercice : 2020

Budget collectivité : 23000

A Viser : 0

Edition Provisoire : 1

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. RENNES MUNICIPALE

N° CODIQUE 035031

Date d'édition : 02/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 23000

N° de SIRET 20005042500012

**SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Philippe CONTRAY
035031 TRES. RENNES MUNICIPALE**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 02/02/2021

EXECUTION BUDGETAIRE

23000 - SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	93 869 735,11	33 609 820,92	127 479 556,03
Titres de recettes émis (b)	22 802 141,03	17 224 542,69	40 026 683,72
Réductions de titres (c)	115 343,40	51 587,06	166 930,46
Recettes nettes (d = b - c)	22 686 797,63	17 172 955,63	39 859 753,26
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	93 869 735,11	33 609 820,92	127 479 556,03
Mandats émis (f)	26 244 371,29	7 522 833,75	33 767 205,04
Annulations de mandats (g)	102 040,13	59 145,93	161 186,06
Dépenses nettes (h = f - g)	26 142 331,16	7 463 687,82	33 606 018,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		9 709 267,81	6 253 734,28
(h - d) Déficit	3 455 533,53		

23000 - SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	459 726,84		-3 455 533,53		-2 995 806,69
Fonctionnement	26 485 604,85	13 493 366,41	9 709 267,81		22 701 506,25
TOTAL I	26 945 331,69	13 493 366,41	6 253 734,28		19 705 699,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	26 945 331,69	13 493 366,41	6 253 734,28		19 705 699,56

035031

TRES. RENNES MUNICIPALE

23000 SYND DEPARTEMENTAL ENERGIE 35

Nombre de pages : 122

FIN DE DOCUMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005042500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE RENNES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 463 687,82	G	17 172 955,63
	Section d'investissement	B	26 142 331,16	H	22 686 797,63

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	12 992 238,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	459 726,84 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	33 606 018,98	= G+H+I+J	53 311 718,54

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	791 479,59	K	506 936,89
	Section d'investissement	F	34 003 838,55	L	36 861 676,86
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	34 795 318,14	= K+L	37 368 613,75

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 255 167,41	= G+I+K	30 672 130,96
	Section d'investissement	= B+D+F	60 146 169,71	= H+J+L	60 008 201,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	68 401 337,12	= G+H+I+J+K+L	90 680 332,29

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	791 479,59	K	506 936,89
011	Charges à caractère général		733 018,78		
012	Charges de personnel, frais assimilés		50,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		58 410,81		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				464 115,50
73	Impôts et taxes				147,95
74	Dotations et participations				42 673,44
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	34 003 838,55	L	36 861 676,86
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		1 444,64		25 498 586,67
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		2 285 564,40		0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	957 947,88	0,00
21	Immobilisations corporelles	269 685,92	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	28 448 624,20	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	8 622 727,25
45810006	Opération pour compte de tiers n° 0006 - EP 19 BAIS - rue des Tisserands (hors aggro) (2)	8 782,24	0,00
45810007	Opération pour compte de tiers n° 0007 - EP 19 BAIS - rue des Tisserands (aggro) (2)	4 839,05	0,00
45810008	Opération pour compte de tiers n° 0008 - TC 19 ST MALO DE PHILLY - Lot. La Vieillardais (2)	1 665,89	0,00
45810009	Opération pour compte de tiers n° 0009 - TC 19 CREVIN - EF route du Val (2)	277,68	0,00
45810010	Opération pour compte de tiers n° 0010 - EP 19 FOUGERES - EF rue de la Pellerine - TR2 (2)	28 830,62	0,00
45810011	Opération pour compte de tiers n° 0011 - EP 19 HIREL - EF rue Bout de la Ville (2)	14 770,60	0,00
45810012	Opération pour compte de tiers n° 0012 - TC 19 ST MALO DE PHILLY - EF impasse de la Veillardais (2)	3 055,66	0,00
45810013	Opération pour compte de tiers n° 0013 - EP 19 TEILLAY - EF rue du Manoir (2)	14 894,59	0,00
45810014	Opération pour compte de tiers n° 0014 - EP 19 PLEURTUIT - EF rue de la Crochais (2)	1 102,48	0,00
45810016	Opération pour compte de tiers n° 0016 - TC 19 CHAMPEAUX - EF rue de l'école (2)	16 695,58	0,00
45810017	Opération pour compte de tiers n° 0017 - TC 19 - ST MELOIR DES ONDES - EF rue de la Fontaine (2)	22 201,20	0,00
45810018	Opération pour compte de tiers n° 0018 - TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR1 (2)	43 668,42	0,00
45810019	Opération pour compte de tiers n° 0019 - TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR2 (2)	13 174,41	0,00
45810020	Opération pour compte de tiers n° 0020 - TC DINARD - EF rue de la Callibotais (2)	7 097,05	0,00
45810021	Opération pour compte de tiers n° 0021 - EP/TC 20 SAINT-MALO - EF Boulevard des Déportés (2)	6 861,34	0,00
45810022	Opération pour compte de tiers n° 0022 - EP/TC 20 SAINT-MALO - EF rues Dufresne et Rio de Janeiro (2)	25 572,20	0,00
45810023	Opération pour compte de tiers n° 0023 - TC 20 MUEL - EF rue de Penhouet (2)	3 736,03	0,00
45810024	Opération pour compte de tiers n° 0024 - EP/TC 20 SAINT-BRIAC s/ MER - EF rue des Préaux (2)	23 240,23	0,00
45810025	Opération pour compte de tiers n° 0025 - TC 20 ST MELOIR - EF rue et impasse de la Ville Auffray (2)	55 762,37	0,00
45810026	Opération pour compte de tiers n° 0026 - TC 20 ST MELOIR - EF rue Radegonde (2)	16 844,41	0,00
45810027	Opération pour compte de tiers n° 0027 - TC 20 GUIPRY-MESSAC - EF rue de la Chapelle TR1 (2)	56 471,96	0,00
45810028	Opération pour compte de tiers n° 0028 - TC 20 GOSNE - EF rue de Lillet (2)	14 562,89	0,00
45810029	Opération pour compte de tiers n° 0029 - EP/TC 20 FOUGERES - EF rue Duguesclin (2)	43 268,65	0,00
45810030	Opération pour compte de tiers n° 0030 - EP/TC 20 FOUGERES - EF rue des Jardins (2)	28 293,09	0,00
45810031	Opération pour compte de tiers n° 0031 - TC 20 IFFENDIC - EF rue des Lauriers (2)	11 136,96	0,00
45810032	Opération pour compte de tiers n° 0032 - TC 20 LE MINIHIC / RANCE - EF rue des Marins (2)	48 036,45	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
45810033	Opération pour compte de tiers n° 0033 - TC LE MINIHC / RANCE - EF rue du Révérend Père Lebreton (2)	65 618,85	0,00
45810034	Opération pour compte de tiers n° 0034 - TC 20 HIREL - EF rés. de la Quémère (2)	53 522,76	0,00
45810035	Opération pour compte de tiers n° 0035 - TC 20 ST BRIAC/MER - EF Dame Jouanne (2)	6 466,34	0,00
45810036	Opération pour compte de tiers n° 0036 - TC 20 LA BAZOUGE DU DESERT - EF La Denoualière (2)	4 382,26	0,00
45810037	Opération pour compte de tiers n° 0037 - TC 20 RIVES DU COUESNON - EF rue du Général (2)	4 529,45	0,00
45810038	Opération pour compte de tiers n° 0038 - EP 20 St Grégoire (RM) - EF tr2 Rue du Gal de Gaulle (2)	2 813,52	0,00
45810039	Opération pour compte de tiers n° 0039 - EP/TC 20 St Jacques de la Lande (RM) - EF avenue Roger Dodin (2)	2 202,14	0,00
45810040	Opération pour compte de tiers n° 0040 - EP/TC 20 SAULNIERES - EF résidence Rosiers (2)	9 564,72	0,00
45810041	Opération pour compte de tiers n° 0041 - EP/TC 20 SAULNIERES - EF rue des Saulniers (2)	16 132,33	0,00
45810042	Opération pour compte de tiers n° 0042 - TC 20 MONTREUIL SS PEROUSE - EF rues petit manoir, tertre, PL, place mairie (2)	2 217,43	0,00
45810043	Opération pour compte de tiers n° 0043 - EP/TC 20 LES PORTES DU COGLAIS - EF rue St Germain Ilot Petites Cours (2)	51 185,06	0,00
45810044	Opération pour compte de tiers n° 0044 - TC 20 MINIAC MORVAN - EF Impasse des Pommiers (2)	3 538,37	0,00
45810045	Opération pour compte de tiers n° 0045 - TC DINARD - EF bd de la Mer TR1 (2)	54 553,02	0,00
45810046	Opération pour compte de tiers n° 0046 - TC 20 DINARD - EF bd de la Mer TR2 (2)	13 837,36	0,00
45810047	Opération pour compte de tiers n° 0047 - TC 20 MONTREUIL LE GAST - EF rue de la Mézière (2)	35 589,66	0,00
45810048	Opération pour compte de tiers n° 0048 - TC 20 GAEL - EF rue du Paradis (2)	4 643,37	0,00
45810049	Opération pour compte de tiers n° 0049 - EP/TC 20 RM - EF Chavagne - rue de l'Avenir (2)	25 564,71	0,00
45810050	Opération pour compte de tiers n° 0050 - EP/TC 20 BEDEE - EF rue de la Cité (2)	53 803,14	0,00
45810051	Opération pour compte de tiers n° 0051 - EP/TC LE LOROUX - EF rues Renardières et Lavandières (2)	13 581,10	0,00
45810052	Opération pour compte de tiers n° 0052 - EP/TC GUICHEN - EF rue de Louvain (2)	43 673,48	0,00
45810053	Opération pour compte de tiers n° 0053 - TC 20 CHAMPEAUX - EF Rue du Château de l'Espinay (2)	14 055,66	0,00
45810054	Opération pour compte de tiers n° 0054 - TC 20 VIGNOC - EF Rue du Pont (2)	21 753,78	0,00
45810055	Opération pour compte de tiers n° 0055 - EP/TC 20 RM - EF TR1 Rue de la Géminais (Chevaigné) (2)	79 903,41	0,00
45810056	Opération pour compte de tiers n° 0056 - TC 20 MONTREUIL S/ILLE - EF rue des Chênes (2)	3 254,48	0,00
45810057	Opération pour compte de tiers n° 0057 - TC 20 PLELAN - EF Rue du Marché TR1 (2)	2 883,89	0,00
45810060	Opération pour compte de tiers n° 0060 - TC 20 LOUTEHEL - EF rue de la Scierie (2)	1 944,56	2 078,91
45810061	Opération pour compte de tiers n° 0061 - TC 20 LOUTEHEL - EF Thidoret (2)	18 053,78	18 314,82
45810062	Opération pour compte de tiers n° 0062 - EP/TC 20 RM - EF rues StGeorges - Av onglées (2)	78 387,74	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
45810063	Opération pour compte de tiers n° 0063 - EP/TC 20 ST MALO - EF rue Blaise de Maisonneuve (2)	88 336,63	0,00
45810064	Opération pour compte de tiers n° 0064 - EP/TC 20 ST MALO - EF av Cottages et Roger Salengro (2)	39 514,09	0,00
458115081	Opération pour compte de tiers n° 15081 - EP 15 CC PAYS DU GRAND-FOUGERAY - EP Rue de Rennes (Grd-Fougeray) (2)	5 590,80	0,00
458115083	Opération pour compte de tiers n° 15083 - EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 communes) (2)	40 054,42	0,00
458116010	Opération pour compte de tiers n° 16010 - EP 16 BAIN DE BZH - EF Bd Jules Jouin (2)	1 466,40	0,00
458116071	Opération pour compte de tiers n° 16071 - EP 16 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR1 (2)	14 703,52	0,00
458116078	Opération pour compte de tiers n° 16078 - EP 16 RENNES METROPOLE - EP Programme rénovation TR2 (Copsr-nuds) (2)	37 560,00	0,00
458117028	Opération pour compte de tiers n° 17028 - BT 17 ST-GUINOUX - 2 bornes marché Aménagement du parc (2)	274,38	0,00
458117047	Opération pour compte de tiers n° 17047 - EP 17 ST-MALO - EF Rue du Chamoine Edouard Lainé (2)	16 320,00	0,00
458117103	Opération pour compte de tiers n° 17103 - TC 17 PLEUMELEUC - EF Rues Blottais, Chiloux et Sauvée (2)	16 727,91	0,00
458117119	Opération pour compte de tiers n° 17119 - EP 17 VITRE - EF Rue des artisans (2)	61 800,00	0,00
458118009	Opération pour compte de tiers n° 18009 - EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1 (2)	4 900,62	0,00
458118017	Opération pour compte de tiers n° 18017 - TC 18 - THOURIE - EF RUE Duguesclin (2)	5 800,62	0,00
458118029	Opération pour compte de tiers n° 18029 - TC 18 - ERCE EN LAMEE - EF Rue des Mimosas (2)	4 916,28	0,00
458118033	Opération pour compte de tiers n° 18033 - TC 18 - ST-AUBIN DES LANDES - EF Allées du Point du jour et Champs Fleuri, Rue de la Vallée (2)	1 977,03	0,00
458118035	Opération pour compte de tiers n° 18035 - EP 18 - RENNES METROPOLE - EF Rues du Calvaire, de Rennes et de la Lande (Acigné) (2)	6 426,00	0,00
458118040	Opération pour compte de tiers n° 18040 - IRVE 18 - RENNES METROPOLE - Mise à niveau bornes de recharge VE (2)	25 073,63	0,00
458118048	Opération pour compte de tiers n° 18048 - TC 18 - HEDE-BAZOUGES - EF rue de la Barrière (2)	1 210,28	0,00
458118053	Opération pour compte de tiers n° 18053 - EP 18 - ST-MEDARD SUR ILLE - EP Rénovation EP rue du Fournil (2)	5 827,40	0,00
458118057	Opération pour compte de tiers n° 18057 - TC 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Hermine (2)	17 398,46	0,00
458118065	Opération pour compte de tiers n° 18065 - EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes (2)	68 316,30	0,00
458118071	Opération pour compte de tiers n° 18071 - EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mairie TR1 (2)	27 676,81	0,00
458118073	Opération pour compte de tiers n° 18073 - TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rues de la Cour et du Valon (2)	892,33	0,00
458118074	Opération pour compte de tiers n° 18074 - TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rue de Rennes (2)	437,11	0,00
458118076	Opération pour compte de tiers n° 18076 - EP 18 DINARD - EF Boulevard Féart TR3 (2)	5 910,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458118087	Opération pour compte de tiers n° 18087 - TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais (2)	4 791,71	0,00
458119005	Opération pour compte de tiers n° 19005 - TC 19 ETRELLES - EF Rue des Artisans (2)	4 065,83	0,00
458119009	Opération pour compte de tiers n° 19009 - EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Route de la Vallée (2)	18 202,10	0,00
458119010	Opération pour compte de tiers n° 19010 - EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Rue de Kermainguy (2)	12 757,79	0,00
458119012	Opération pour compte de tiers n° 19012 - TC 19 MARPIRE - EF Allée des Mimosas (2)	4 676,88	0,00
458119014	Opération pour compte de tiers n° 19014 - EP 19 RENNES METROPOLE - EF rues de Vernet de la Siacrée (Nouvoitou) (2)	2 463,51	0,00
458119019	Opération pour compte de tiers n° 19019 - TC 19 GRAND-FOUGERAY - EF Rue des Tanneries (2)	3 853,28	0,00
458119021	Opération pour compte de tiers n° 19021 - EP 19 EPINIAC - EF Rue des Artisans (2)	61 063,28	0,00
458119022	Opération pour compte de tiers n° 19022 - EP 19 CHATEAUGIRON - EF Rue de Noyal-sur-Vilaine (2)	25 590,15	0,00
458119031	Opération pour compte de tiers n° 19031 - EP 19 CHERUEIX - EF Rue Théophile Blin (2)	45 842,00	0,00
458119032	Opération pour compte de tiers n° 19032 - TC 19 LAIGNELET - EF Résidence du Clos Coris (2)	10 505,48	0,00
458119041	Opération pour compte de tiers n° 19041 - TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré (2)	4 019,65	0,00
458119043	Opération pour compte de tiers n° 19043 - TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération (2)	9 838,34	0,00
458119047	Opération pour compte de tiers n° 19047 - TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes (2)	6 317,00	0,00
458119049	Opération pour compte de tiers n° 19049 - TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvaire, Renouvin, Hortensias (2)	21 710,75	0,00
458119050	Opération pour compte de tiers n° 19050 - EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square (2)	16 686,59	0,00
458119051	Opération pour compte de tiers n° 19051 - EP 19 SAINT BROLADRE - EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse Anne (2)	42 065,72	0,00
458119053	Opération pour compte de tiers n° 19053 - TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes (2)	18 937,95	0,00
458119054	Opération pour compte de tiers n° 19054 - EP 19 VITRE - EF Ruede la Mériaïs (2)	18 893,16	0,00
458119055	Opération pour compte de tiers n° 19055 - TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle Tr2 (2)	6 680,90	0,00
45820001	Opération pour compte de tiers n° 0001 - TC 19 LIFFRE - EF Rue de l'endroit Joli (2)	0,00	9 145,54
45820002	Opération pour compte de tiers n° 0002 - TC 19 ST-MELOIR - Rue de la Main d'argent (2)	0,00	15 896,00
45820003	Opération pour compte de tiers n° 0003 - EP 19 ST MARC LE BLANC - Rénovation Ecl Rue de Rennes Nord (2)	0,00	6 990,83
45820004	Opération pour compte de tiers n° 0004 - EP 19 RM/ROMILLE - EF rue de la Perronaye (2)	0,00	17 637,30
45820005	Opération pour compte de tiers n° 0005 - EP 19 MINIHC s/ RANCE - rue de la Chevalerie (2)	0,00	865,20
45820006	Opération pour compte de tiers n° 0006 - EP 19 BAIS - rue des Tisserands (hors agglo) (2)	0,00	9 539,60
45820007	Opération pour compte de tiers n° 0007 - EP 19 BAIS - rue des Tisserands (agglo) (2)	0,00	19 551,30

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
45820008	Opération pour compte de tiers n° 0008 - TC 19 ST MALO DE PHILLY - Lot. La Vieillardais (2)	0,00	2 950,80
45820009	Opération pour compte de tiers n° 0009 - TC 19 CREVIN - EF route du Val (2)	0,00	474,00
45820010	Opération pour compte de tiers n° 0010 - EP 19 FOUGERES - EF rue de la Pellerine - TR2 (2)	0,00	47 744,50
45820011	Opération pour compte de tiers n° 0011 - EP 19 HIREL - EF rue Bout de la Ville (2)	0,00	23 393,40
45820012	Opération pour compte de tiers n° 0012 - TC 19 ST MALO DE PHILLY - EF impasse de la Veillardais (2)	0,00	7 105,20
45820013	Opération pour compte de tiers n° 0013 - EP 19 TEILLAY - EF rue du Manoir (2)	0,00	19 564,50
45820014	Opération pour compte de tiers n° 0014 - EP 19 PLEURTUIT - EF rue de la Crochais (2)	0,00	3 792,00
45820015	Opération pour compte de tiers n° 0015 - EP 19 ST PÈRE MARC EN POULET - EF rue Jean Monnet (2)	0,00	4 920,00
45820016	Opération pour compte de tiers n° 0016 - TC 19 CHAMPEAUX - EF rue de l'école (2)	0,00	27 106,80
45820017	Opération pour compte de tiers n° 0017 - TC 19 - ST MELOIR DES ONDES - EF rue de la Fontaine (2)	0,00	11 100,60
45820018	Opération pour compte de tiers n° 0018 - TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR1 (2)	0,00	140 893,00
45820019	Opération pour compte de tiers n° 0019 - TC 19 VITRE - EF rue de Pré Clos TR2 (2)	0,00	47 720,60
45820020	Opération pour compte de tiers n° 0020 - TC DINARD - EF rue de la Callibotais (2)	0,00	10 529,60
45820021	Opération pour compte de tiers n° 0021 - EP/TC 20 SAINT-MALO - EF Boulevard des Déportés (2)	0,00	13 152,70
45820022	Opération pour compte de tiers n° 0022 - EP/TC 20 SAINT-MALO - EF rues Dufresne et Rio de Janeiro (2)	0,00	71 104,80
45820023	Opération pour compte de tiers n° 0023 - TC 20 MUEL - EF rue de Penhouet (2)	0,00	6 637,80
45820024	Opération pour compte de tiers n° 0024 - EP/TC 20 SAINT-BRIAC s/ MER - EF rue des Préaux (2)	0,00	43 366,00
45820025	Opération pour compte de tiers n° 0025 - TC 20 ST MELOIR - EF rue et impasse de la Ville Auffray (2)	0,00	42 883,20
45820026	Opération pour compte de tiers n° 0026 - TC 20 ST MELOIR - EF rue Radegonde (2)	0,00	26 940,00
45820027	Opération pour compte de tiers n° 0027 - TC 20 GUIPRY-MESSAC - EF rue de la Chapelle TR1 (2)	0,00	51 163,20
45820028	Opération pour compte de tiers n° 0028 - TC 20 GOSNE - EF rue de Lillet (2)	0,00	12 782,40
45820029	Opération pour compte de tiers n° 0029 - EP/TC 20 FOUGERES - EF rue Duguesclin (2)	0,00	123 961,10
45820030	Opération pour compte de tiers n° 0030 - EP/TC 20 FOUGERES - EF rue des Jardins (2)	0,00	65 561,80
45820031	Opération pour compte de tiers n° 0031 - TC 20 IFFENDIC - EF rue des Lauriers (2)	0,00	17 923,00
45820032	Opération pour compte de tiers n° 0032 - TC 20 LE MINIHC / RANCE - EF rue des Marins (2)	0,00	32 356,80
45820033	Opération pour compte de tiers n° 0033 - TC LE MINIHC / RANCE - EF rue du Révérend Père Lebreton (2)	0,00	37 268,40
45820034	Opération pour compte de tiers n° 0034 - TC 20 HIREL - EF rés. de la Quémère (2)	0,00	35 083,20
45820035	Opération pour compte de tiers n° 0035 - TC 20 ST BRIAC/MER - EF Dame Jouanne (2)	0,00	3 006,40
45820036	Opération pour compte de tiers n° 0036 - TC 20 LA BAZOUGE DU DESERT - EF La Denoualière (2)	0,00	13 542,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
45820037	Opération pour compte de tiers n° 0037 - TC 20 RIVES DU COUESNON - EF rue du Général (2)	0,00	13 568,40
45820038	Opération pour compte de tiers n° 0038 - EP 20 St Grégoire (RM) - EF tr2 Rue du Gal de Gaulle (2)	0,00	3 061,30
45820039	Opération pour compte de tiers n° 0039 - EP/TC 20 St Jacques de la Lande (RM) - EF avenue Roger Dodin (2)	0,00	3 354,10
45820040	Opération pour compte de tiers n° 0040 - EP/TC 20 SAULNIERES - EF résidence Rosiers (2)	0,00	12 148,58
45820041	Opération pour compte de tiers n° 0041 - EP/TC 20 SAULNIERES - EF rue des Saulniers (2)	0,00	29 634,19
45820042	Opération pour compte de tiers n° 0042 - TC 20 MONTREUIL SS PEROUSE - EF rues petit manoir, tertre, PL, place mairie (2)	0,00	3 656,40
45820043	Opération pour compte de tiers n° 0043 - EP/TC 20 LES PORTES DU COGLAIS - EF rue St Germain llot Petites Cours (2)	0,00	28 476,92
45820044	Opération pour compte de tiers n° 0044 - TC 20 MINIAC MORVAN - EF Impasse des Pommiers (2)	0,00	5 351,40
45820045	Opération pour compte de tiers n° 0045 - TC DINARD - EF bd de la Mer TR1 (2)	0,00	56 923,20
45820046	Opération pour compte de tiers n° 0046 - TC 20 DINARD - EF bd de la Mer TR2 (2)	0,00	19 936,80
45820047	Opération pour compte de tiers n° 0047 - TC 20 MONTREUIL LE GAST - EF rue de la Mézière (2)	0,00	20 479,20
45820048	Opération pour compte de tiers n° 0048 - TC 20 GAEL - EF rue du Paradis (2)	0,00	5 038,80
45820049	Opération pour compte de tiers n° 0049 - EP/TC 20 RM - EF Chavagne - rue de l'Avenir (2)	0,00	25 654,80
45820050	Opération pour compte de tiers n° 0050 - EP/TC 20 BEDEE - EF rue de la Cité (2)	0,00	27 919,25
45820051	Opération pour compte de tiers n° 0051 - EP/TC LE LOROUX - EF rues Renardières et Lavandières (2)	0,00	32 157,14
45820052	Opération pour compte de tiers n° 0052 - EP/TC GUICHEN - EF rue de Louvain (2)	0,00	95 515,00
45820053	Opération pour compte de tiers n° 0053 - TC 20 CHAMPEAUX - EF Rue du Château de l'Espinay (2)	0,00	13 802,40
45820054	Opération pour compte de tiers n° 0054 - TC 20 VIGNOC - EF Rue du Pont (2)	0,00	17 478,00
45820055	Opération pour compte de tiers n° 0055 - EP/TC 20 RM - EF TR1 Rue de la Géminais (Chevaigné) (2)	0,00	85 845,81
45820056	Opération pour compte de tiers n° 0056 - TC 20 MONTREUIL S/ILLE - EF rue des Chênes (2)	0,00	20 187,60
45820057	Opération pour compte de tiers n° 0057 - TC 20 PLELAN - EF Rue du Marché TR1 (2)	0,00	3 232,56
45820058	Opération pour compte de tiers n° 0058 - EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR1 (2)	0,00	76 765,16
45820059	Opération pour compte de tiers n° 0059 - EP/TC 20 LECOUSSE - EF Chemin de la Rép TR2 (2)	0,00	80 231,56
45820062	Opération pour compte de tiers n° 0062 - EP/TC 20 RM - EF rues StGeorges - Av onglées (2)	0,00	83 562,84
45820063	Opération pour compte de tiers n° 0063 - EP/TC 20 ST MALO - EF rue Blaise de Maisonneuve (2)	0,00	86 088,71
45820064	Opération pour compte de tiers n° 0064 - EP/TC 20 ST MALO - EF av Cottages et Roger Salengro (2)	0,00	73 131,31
458215083	Opération pour compte de tiers n° 15083 - EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 communes) (2)	0,00	7 344,63
458216032	Opération pour compte de tiers n° 16032 - EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR2 (2)	0,00	43 185,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458216033	Opération pour compte de tiers n° 16033 - EP 16 ST-MALO - EF Rue du Commandant l'Herminier TR3 (2)	0,00	43 800,00
458216072	Opération pour compte de tiers n° 16072 - TC 16 VILLAMEE - EF Sortie bourg RD15 vers Louvigné (2)	0,00	4 918,50
458216078	Opération pour compte de tiers n° 16078 - EP 16 RENNES METROPOLE - EP Programme rénovation TR2 (Coprs-nuds) (2)	0,00	25 040,00
458217047	Opération pour compte de tiers n° 17047 - EP 17 ST-MALO - EF Rue du Chamoine Edouard Lainé (2)	0,00	15 240,00
458217082	Opération pour compte de tiers n° 17082 - TC 17 LA BAZOUGE DU DESERT - EF Rue du Prince Talmond (2)	0,00	424,59
458217097	Opération pour compte de tiers n° 17097 - TC 17 LAIGNELET - EF Avenue du Maine (2)	0,00	1 547,20
458217103	Opération pour compte de tiers n° 17103 - TC 17 PLEUMELEUC - EF Rues Blottais, Chiloux et Sauvée (2)	0,00	16 727,91
458217111	Opération pour compte de tiers n° 17111 - EP 17 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR2 (2)	0,00	775,63
458217112	Opération pour compte de tiers n° 17112 - EP 17 MONTERFIL - EF Allée du Closel TR3 (2)	0,00	5 588,87
458217117	Opération pour compte de tiers n° 17117 - EP 17 PIPRIAC - EF Rue du Dr. Laennec TR2 (2)	0,00	4 604,63
458217119	Opération pour compte de tiers n° 17119 - EP 17 VITRE - EF Rue des artisans (2)	0,00	54 075,00
458217121	Opération pour compte de tiers n° 17121 - EP 17 SAINT MALO - EF Avenue Kruger TR3 (2)	0,00	4 818,33
458217125	Opération pour compte de tiers n° 17125 - EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Toullier et Jan (Bruz) (2)	0,00	10 369,01
458217127	Opération pour compte de tiers n° 17127 - EP 17 RENNES METROPOLE - EF Rues Després et Tricault (Bruz) (2)	0,00	24 491,83
458218001	Opération pour compte de tiers n° 18001 - TC 18 CC PAYS DE REDON - EF rue de Cotard (Redon) (2)	0,00	51,39
458218004	Opération pour compte de tiers n° 18004 - EP 18 SAINT PERAN - EF RD40 sortie bourg (2)	0,00	2 518,17
458218005	Opération pour compte de tiers n° 18005 - TC 18 MONTREUIL SOUS PEROUSE - RF Route de Gérard (2)	0,00	149,05
458218008	Opération pour compte de tiers n° 18008 - EP18 LES PORTES DU COGLAIS - EP extension rue du Lavoir (2)	0,00	14,26
458218009	Opération pour compte de tiers n° 18009 - EP 18 RENAC - EP Lotissement Les Chaffauds TR1 (2)	0,00	3 090,11
458218013	Opération pour compte de tiers n° 18013 - TC 18 ROZ SUR COUESNON - EF rue du Ruet et impasse Pinet (2)	0,00	316,99
458218017	Opération pour compte de tiers n° 18017 - TC 18 - THOURIE - EF RUE Duguesclin (2)	0,00	5 800,62
458218019	Opération pour compte de tiers n° 18019 - EP 18 - LE CROUAIS - EF rue de la Friche aux Moines (2)	0,00	1 950,04
458218020	Opération pour compte de tiers n° 18020 - TC 18 - MAEN ROCH - EF rue du parc (2)	0,00	9 835,17
458218024	Opération pour compte de tiers n° 18024 - EP 18 - REDON - EF rue de la Maillardaie (2)	0,00	3 239,43
458218026	Opération pour compte de tiers n° 18026 - EP 18 - LOUVIGNE DU DESERT - EF rues Leclerc et Chateaubriand (2)	0,00	4 304,50
458218027	Opération pour compte de tiers n° 18027 - EP 18 - PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR1 (2)	0,00	3 410,01
458218028	Opération pour compte de tiers n° 18028 - EP 18 - PIPRIAC - EF Impasse du Champ du Chatel (2)	0,00	3 101,68
458218029	Opération pour compte de tiers n° 18029 - TC 18 - ERCE EN LAMEE - EF Rue des Mimosas (2)	0,00	4 916,28

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458218030	Opération pour compte de tiers n° 18030 - TC 18 - VIEUX VY S/COUESNON - EF Rue Jean Lizé (2)	0,00	8 347,07
458218033	Opération pour compte de tiers n° 18033 - TC 18 - ST-AUBIN DES LANDES - EF Allées du Point du jour et Champs Fleuri, Rue de la Vallée (2)	0,00	1 977,03
458218041	Opération pour compte de tiers n° 18041 - EP 18 - BAGUER MORVAN - EP Lot La Breche Billy (17 lots) (2)	0,00	2 475,81
458218047	Opération pour compte de tiers n° 18047 - EP 18 - ST-MALO - EF place de la grande Hermine (2)	0,00	5 756,78
458218049	Opération pour compte de tiers n° 18049 - EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rues Duguesclin, Clisson, Anne de B., Beaumanoir (2)	0,00	15,63
458218050	Opération pour compte de tiers n° 18050 - EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP Parking cimetière (2)	0,00	2 087,82
458218051	Opération pour compte de tiers n° 18051 - EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rue des Tilleuls et Oliviers (2)	0,00	84,04
458218052	Opération pour compte de tiers n° 18052 - EP 18 - GUIPRY-MESSAC - EP Rénovation EP rues St Yves, Richemont et Bouleaux (2)	0,00	340,60
458218055	Opération pour compte de tiers n° 18055 - EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre (2)	0,00	11 692,22
458218057	Opération pour compte de tiers n° 18057 - TC 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Hermine (2)	0,00	17 398,46
458218058	Opération pour compte de tiers n° 18058 - EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry (2)	0,00	5 892,03
458218059	Opération pour compte de tiers n° 18059 - TC 18 IFFENDIC - EF Rue du Stade (2)	0,00	2 526,35
458218061	Opération pour compte de tiers n° 18061 - EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports (2)	0,00	6 047,69
458218065	Opération pour compte de tiers n° 18065 - EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes (2)	0,00	48 868,74
458218069	Opération pour compte de tiers n° 18069 - EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien (2)	0,00	14 283,30
458218070	Opération pour compte de tiers n° 18070 - EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guériplais (2)	0,00	14 403,90
458218071	Opération pour compte de tiers n° 18071 - EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mairie TR1 (2)	0,00	13 930,66
458218073	Opération pour compte de tiers n° 18073 - TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rues de la Cour et du Valon (2)	0,00	892,33
458218074	Opération pour compte de tiers n° 18074 - TC 18 ST-JEAN SUR VILAINE - EF Rue de Rennes (2)	0,00	437,11
458218075	Opération pour compte de tiers n° 18075 - TC 18 TRANS-LA-FORET - EF Rue du Mont St Michel TR2 (2)	0,00	5 558,03
458218082	Opération pour compte de tiers n° 18082 - EP 18 FOUGERES - EF Rue du Moulin de Chaudron (2)	0,00	4 303,37
458218085	Opération pour compte de tiers n° 18085 - EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc (2)	0,00	2 540,48
458218087	Opération pour compte de tiers n° 18087 - TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais (2)	0,00	4 791,71
458218088	Opération pour compte de tiers n° 18088 - EP 18 LE CROUAIS - EF Rues du Stade et Garun (2)	0,00	14 829,74
458218090	Opération pour compte de tiers n° 18090 - TC 18 ST-MALO - EF Rue de la Passagère (2)	0,00	120,08
458219004	Opération pour compte de tiers n° 19004 - EP 19 ST-MALO - EF Rue Guillaume Onfroy (2)	0,00	777,73

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458219005	Opération pour compte de tiers n° 19005 - TC 19 ETRELLES - EF Rue des Artisans (2)	0,00	4 065,83
458219009	Opération pour compte de tiers n° 19009 - EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Route de la Vallée (2)	0,00	10 354,92
458219010	Opération pour compte de tiers n° 19010 - EP 19 ST-MALO DE PHILY - EF Rue de Kermainguy (2)	0,00	6 782,50
458219012	Opération pour compte de tiers n° 19012 - TC 19 MARPIRE - EF Allée des Mimosas (2)	0,00	3 159,42
458219019	Opération pour compte de tiers n° 19019 - TC 19 GRAND-FOUGERAY - EF Rue des Tanneries (2)	0,00	3 853,28
458219021	Opération pour compte de tiers n° 19021 - EP 19 EPINIAC - EF Rue des Artisans (2)	0,00	9 162,17
458219022	Opération pour compte de tiers n° 19022 - EP 19 CHATEAUGIRON - EF Rue de Noyal-sur-Vilaine (2)	0,00	19 519,35
458219026	Opération pour compte de tiers n° 19026 - EP 19 PIPRIAC - EF Rue Pasteur (2)	0,00	4 143,85
458219027	Opération pour compte de tiers n° 19027 - EP 19 TREVERIEN - EF Rue de la Forge (2)	0,00	343,39
458219028	Opération pour compte de tiers n° 19028 - EP 19 TREVERIEN - EF Rue des Soeurs (2)	0,00	14,44
458219029	Opération pour compte de tiers n° 19029 - EP 19 TREVERIEN - EF Rue l'Abbé Pierre Bertel (2)	0,00	43,57
458219031	Opération pour compte de tiers n° 19031 - EP 19 CHERUEIX - EF Rue Théophile Blin (2)	0,00	31 204,68
458219032	Opération pour compte de tiers n° 19032 - TC 19 LAIGNELET - EF Résidence du Clos Coris (2)	0,00	11 727,20
458219035	Opération pour compte de tiers n° 19035 - EP 19 ST-MALO - EF Secteur Etrier, Marville (2)	0,00	14 999,23
458219041	Opération pour compte de tiers n° 19041 - TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré (2)	0,00	4 019,65
458219042	Opération pour compte de tiers n° 19042 - TC 19 SAINT-THUAL - EF Rue de l'Auriol (2)	0,00	5,73
458219043	Opération pour compte de tiers n° 19043 - TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération (2)	0,00	9 768,34
458219047	Opération pour compte de tiers n° 19047 - TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes (2)	0,00	6 317,00
458219049	Opération pour compte de tiers n° 19049 - TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvaire, Renouvin, Hortensias (2)	0,00	47 567,46
458219050	Opération pour compte de tiers n° 19050 - EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square (2)	0,00	15 532,39
458219051	Opération pour compte de tiers n° 19051 - EP 19 SAINT BROLADRE - EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse Anne (2)	0,00	27 690,72
458219052	Opération pour compte de tiers n° 19052 - TC 19 CUGUEN - EF Rue des Trois Croix (2)	0,00	3 034,99
458219053	Opération pour compte de tiers n° 19053 - TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes (2)	0,00	18 937,95
458219054	Opération pour compte de tiers n° 19054 - EP 19 VITRE - EF Rue de la Mériaïs (2)	0,00	18 157,71
458219055	Opération pour compte de tiers n° 19055 - TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle Tr2 (2)	0,00	6 680,90

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 148 726,57	2 496 945,26	0,00	733 018,78	918 762,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 304 000,00	2 889 887,20	0,00	50,00	414 062,80
014	Atténuations de produits	452 033,48	323 475,74	0,00	0,00	128 557,74
65	Autres charges de gestion courante	357 067,14	237 986,11	0,00	58 410,81	60 670,22
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 261 827,19	5 948 294,31	0,00	791 479,59	1 522 053,29
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	72 000,00	10 088,95	0,00	0,00	61 911,05
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	150 000,00	0,00			150 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 483 827,19	5 958 383,26	0,00	791 479,59	1 733 964,34
023	Virement à la section d'investissement (2)	22 847 993,73				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 275 000,00	1 505 304,56			769 695,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 122 993,73	1 505 304,56			23 617 689,17
TOTAL		33 606 820,92	7 463 687,82	0,00	791 479,59	25 351 653,51
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	134 450,10	0,00	0,00	-134 450,10
70	Produits services, domaine et ventes div	1 328 341,24	504 192,88	0,00	464 115,50	360 032,86
73	Impôts et taxes	10 224 311,98	10 134 932,18	0,00	147,95	89 231,85
74	Dotations et participations	3 356 480,26	1 283 687,71	0,00	42 673,44	2 030 119,11
75	Autres produits de gestion courante	4 454 449,00	4 894 304,57	0,00	0,00	-439 855,57
Total des recettes de gestion courante		19 363 582,48	16 951 567,44	0,00	506 936,89	1 905 078,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	251 000,00	215 088,19	0,00	0,00	35 911,81
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 614 582,48	17 166 655,63	0,00	506 936,89	1 940 989,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 000 000,00	6 300,00			993 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000 000,00	6 300,00			993 700,00
TOTAL		20 614 582,48	17 172 955,63	0,00	506 936,89	2 934 689,96
Pour information		(3) 12 992 238,44				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 141 228,24	1 914 016,62	2 285 564,40	1 941 647,22
204	Subventions d'équipement versées	4 009 616,57	218 664,65	957 947,88	2 833 004,04
21	Immobilisations corporelles	3 947 107,50	2 062 627,52	269 685,92	1 614 794,06
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	62 235 399,65	19 335 151,86	28 448 624,20	14 451 623,59
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	76 333 351,96	23 530 460,65	31 961 822,40	20 841 068,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	266 444,64	242 561,79	1 444,64	22 438,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Total des dépenses financières	2 366 444,64	242 561,79	1 444,64	2 122 438,21
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	4 080 170,79	1 564 232,36	2 040 571,51	475 366,92
	Total des dépenses réelles d'investissement	82 779 967,39	25 337 254,80	34 003 838,55	23 438 874,04
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>6 300,00</i>		<i>993 700,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>10 089 767,72</i>	<i>798 776,36</i>		<i>9 290 991,36</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 089 767,72	805 076,36		10 284 691,36
	TOTAL	93 869 735,11	26 142 331,16	34 003 838,55	33 723 565,40
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 915 835,86	4 104 975,68	25 498 586,67	1 312 273,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 315,25	0,00	-1 315,25
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	782 500,00	233 245,84	0,00	549 254,16
	Total des recettes d'équipement	31 698 335,86	4 339 536,77	25 498 586,67	1 860 212,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	863 632,00	1 036 445,00	0,00	-172 813,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	13 493 366,41	13 493 366,41	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 081 442,18	496 156,25	8 622 727,25	-1 037 441,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	22 538 440,59	15 025 967,66	8 622 727,25	-1 110 254,32
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	3 960 470,37	1 017 212,28	2 740 362,94	202 895,15
	Total des recettes réelles d'investissement	58 197 246,82	20 382 716,71	36 861 676,86	952 853,25
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (1)</i>	<i>22 847 993,73</i>			
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>2 275 000,00</i>	<i>1 505 304,56</i>		<i>769 695,44</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>10 089 767,72</i>	<i>798 776,36</i>		<i>9 290 991,36</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	35 212 761,45	2 304 080,92		32 908 680,53
	TOTAL	93 410 008,27	22 686 797,63	36 861 676,86	33 861 533,78

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 459 726,84			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.